

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

Établissement Public à caractère Administratif

Direction Générale : 182, Rue de la SIRBA BP : 13 416 Niamey - Niger

Téléphone : (227) 20 72 35 60 - Fax : (227) 20 72 21 74 Email : ins@ins.ne NIF : 9617/R

<http://www.ins.ne>, <http://www.stat-niger.org>

ANALYSE DE L'ÉTAT MATRIMONIAL ET DE LA NUPTIALITÉ à partir du RGPH-2001

Présenté par :

Dr. Soumana HAROUNA
Démographe Sociologue

Division des Etudes Démographiques et Sociales
Institut National de la statistique

Sous la supervision de

Dr. Abel Nkougourou EBONGUE
Démographe statisticien
Consultant international

SOMMAIRE

TABLEAUX D'ILLUSTRATION.....	4
FIGURES D'ILLUSTRATION.....	4
INTRODUCTION GENERALE.....	5
CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE.....	7
1. : Présentation du Niger.....	7
1.1. : Situation géo-climatique.....	7
1.2. : Organisation politique et administrative.....	9
1.3. : Situation économique.....	10
1.4. : Situation démographique.....	11
2. : Objectifs et méthodologie du 3ème RGPH - 2001.....	12
2.1 : Objectifs du 3 ^{ème} RGPH - 2001.....	12
2.2 : Méthodologie du 3ème RGPH-2001.....	13
2.3 : Thèmes prioritaires d'analyse des résultats définitifs du 3ème RGPH - 2001 ..	14
CHAPITRE 2 : INTERET ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	15
1. : Justification du choix du thème.....	15
2. : Définition des concepts.....	16
2.1 : Nuptialité.....	16
2.2 : Etat matrimonial.....	16
2.3 : Célibataire.....	16
2.4 : Mariage.....	16
2.5 : Divorce.....	17
2.6 : Veuvage.....	17
3. Evaluation de la qualité des données recueillies sur l'état matrimonial.....	17
3.1 Présentation des données et leurs limites.....	17
3.2 Evaluation de la qualité des données recueillies.....	18
CHAPITRE 3 : ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION EN 2001.....	22
1 Etat matrimonial de la population résidente par région et milieu de résidence.....	22
2 Etat matrimonial de la population résidente par ethnie et niveau d'instruction.....	24
3 Fréquence des ruptures d'union dans la population féminine totale.....	25
CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES DES CONJOINTS.....	27
1 Appartenance ethnique des conjoints.....	27
1.1 Endogamie ethnique.....	27
1.2 Exogamie ethnique.....	30
1.3 Mariages mixtes.....	30
2 Niveau d'instruction des conjoints.....	30
2.1 Proportion des épouses qui ont le niveau d'instruction « Sans Niveau ».	31
2.2 Proportion des épouses qui ont fréquenté l'Ecole Coranique.....	31
2.3 Proportion des épouses dont les époux sont non instruits.....	32

2.4	Proportion des épouses qui ont un niveau d'instruction inférieur à celui de leurs époux	33
2.5	Proportion des épouses qui ont un niveau d'instruction supérieur ou égal à celui de leurs époux.....	33
3	Situation socioprofessionnelle des conjoints.....	34
3.1	Proportion des épouses inactives.....	34
3.2	Proportion des épouses qui ont la même situation socioprofessionnelle que leurs époux	35
CHAPITRE 5 : NIVEAUX ET TENDANCE DE LA		
POLYGAMIE36		
1	: Pratique de la polygamie selon la région et le milieu de résidence.....	36
2	: Fréquence de la pratique de la polygamie selon le groupe ethnique.....	37
3	: Fréquence de la pratique de la polygamie selon le niveau d'instruction.....	37
4	: Fréquence de la pratique de la polygamie selon l'occupation principale.....	38
5	: Evolution de la fréquence de la pratique de la polygamie.....	39
6	: Ampleur de la pratique de la polygamie.....	40
CHAPITRE 6 : INTENSITE ET CALENDRIER DE LA		
NUPTIALITE42		
1.	Intensité de la nuptialité	42
2.	: Calendrier de la nuptialité	43
2.1	: Calendrier de la nuptialité au niveau national.....	43
2.2	: Calendrier de la nuptialité au niveau des régions.....	44
2.3	: Calendrier de la nuptialité selon l'appartenance ethnique	45
2.4	: Calendrier de la nuptialité selon le niveau d'instruction.....	46
3.	: Evolution de la nuptialité des célibataires	47
CHAPITRE 7 : NUPTIALITE DES ADOLESCENTES..49		
1	: Caractéristiques matrimoniales des adolescentes	49
2	: Intensité de la nuptialité des adolescentes selon leur appartenance ethnique..	50
3	: Intensité de la nuptialité des adolescentes selon le niveau d'instruction.....	50
4	: Intensité des mariages précoces chez les adolescents.....	50
5	: Intensité des mariages des adolescents au sein des groupes ethniques.....	51
6	: Intensité des mariages des adolescents selon le niveau d'instruction.....	51
7	Intensité du mariage des adolescentes selon la survie des parents	51
CONCLUSION GENERALE53		
BIBLIOGRAPHIE56		
ANNEXES58		
Indicateurs		
Niger.....		
Indicateurs de nuptialité par ethnie		
	Groupe ethnique d'appartenance.....	67
	Age	73
Cx		

TABLEAUX D'ILLUSTRATION

Tableau 1 : Evolution de l'effectif de la population du Niger au cours du XX ^{ème} siècle.....	11
Tableau 2: Indicateurs de cohérence des informations relatives aux personnes mariées.....	19
Tableau 3 : Etat matrimonial de la population par région et milieu de résidence.....	23
Tableau 4: Etat matrimonial de la population par ethnie et niveau d'instruction.....	24

FIGURES D'ILLUSTRATION

Figure 1 : Courbe représentative de la proportion des célibataires par âge selon le sexe.....	20
Figure 2 : Courbe représentative des proportions de célibataire par âge selon le sexe.....	21
Figure 3: Proportion des ruptures d'union des femmes selon le niveau d'instruction	26
Figure 4 : Indicateurs de pratique de polygamie selon le sexe.....	36
Figure 5 : Indicateurs de pratique de la polygamie par ethnie selon le sexe.....	37
Figure 6 : Indicateurs de pratique de polygamie par niveau d'instruction selon le sexe.....	38
Figure 7 : Indicateurs de pratique de la polygamie par occupation principale selon le sexe ...	38
Figure 8: Evolution du taux de polygamie et de la proportion de femmes vivant en régime polygamique dans le temps	40
Figure 9 : Intensité de la nuptialité selon le sexe	43
Figure 10: Age moyen au premier mariage selon le sexe	44
Figure 11: Age médian au premier mariage selon le sexe	44
Figure 12: Age moyen au premier mariage par région selon le sexe.....	44
Figure 13: Age médian au premier mariage par région selon le sexe	45
Figure 14: Age moyen au premier mariage par ethnie selon le sexe	46
Figure 15 : Age médian au premier mariage par ethnie selon le sexe	46
Figure 16 : Age moyen au premier mariage par niveau d'instruction selon le sexe.....	47
Figure 17 : Age médian au premier mariage par niveau d'instruction selon le sexe.....	47
Figure 18: Intensité des mariages précoces par niveau d'instruction selon le sexe.....	51

INTRODUCTION GENERALE

L'étude de l'état matrimonial et la nuptialité est une des analyses prioritaires qui ont été retenues dans le cadre du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat (RGP/H) réalisé en 2001 au Niger. A l'instar de beaucoup de pays en développement, l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité trouve sa justification dans la formation des unions et les répercussions de la nuptialité sur les autres phénomènes démographiques (fécondité, mortalité, migration) dont elle apparaît comme une variable de différenciation. Le mariage contribue ainsi à la formation des familles et dans la constitution de la descendance. Il est le cadre par excellence de réalisation de la procréation.

L'étude de l'état matrimonial concerne la situation individuelle du moment par rapport au mariage tandis que celle de la nuptialité concerne les phénomènes quantitatifs relatifs au mariage. En d'autres termes, l'étude de l'état matrimonial permet de cerner si, à une date donnée, un individu est célibataire, marié, veuf, divorcé, etc. Elle permet aussi l'analyse de chaque sous-population définie par son état matrimonial (par exemple la sous-population des mariés) suivant certaines caractéristiques. Quant à la nuptialité, elle permet de connaître la probabilité pour un individu de se marier ou de rompre son mariage (par divorce ou veuvage). Autrement dit, il s'agit de l'analyse de la fréquence des états relatifs aux mariages et aux ruptures d'union (divorce, veuvage).

Au Niger, la nuptialité revêt quelques caractéristiques qui sont favorables à une forte fécondité. Ainsi, les sources de données antérieures au 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat montrent que les femmes se marient extrêmement jeunes. En effet, les résultats de l'enquête démographique et de santé (EDS) de 1998 révèlent qu'à 25 ans presque toutes les femmes (98 %) ont contracté une union et l'âge médian d'entrée en union était de 15,1 ans (c'est-à-dire qu'à cet âge une femme sur deux est déjà en union). Les hommes se marient relativement plus tard que les femmes. Ce n'est qu'à 28 ans que plus de quatre hommes sur cinq (84%) se marient et leur âge médian d'entrée en union se situe à 22 ans ; autrement dit, 7 ans plus vieux que pour les femmes. Les mêmes résultats de l'EDS de 1998 montrent qu'entre 15 et 19 ans, il y a seulement 3% de jeunes garçons qui sont en union, contre trois jeunes filles sur cinq (60 %) du même groupe d'âge qui sont déjà en union.

Le mariage est intense puisque au-delà de 40 ans presque tous les hommes et toutes les femmes sont mariées. Chez les femmes par exemple, plus de quatre sur cinq (84%) étaient en union lors de l'enquête démographique et de santé réalisée en 1998. Le célibat concerne une femme sur dix (11%) et les ruptures d'union des femmes, principalement par divorce, ne concernent qu'une femme sur vingt (5%). La polygamie est couramment pratiquée car près de deux femmes sur cinq (38%) vivent en union polygamique ; un homme marié sur quatre est polygame (le taux de polygamie était de 24%) ; et enfin, la polygamie touche les hommes et les femmes dès leur jeune âge.

Cette étude actualise l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité à partir des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001. Les données recueillies lors de ce recensement permettent une bonne description de la situation individuelle des personnes recensées selon leur état matrimonial. Elles permettent aussi d'envisager des études plus fines relatives à la nuptialité des célibataires, à la monogamie, aux ruptures d'union (divorce, veuvage) chez les femmes, aux mariages précoces (mariages des adolescentes), aux mariages endogames et exogames, particulièrement des chefs de ménage, etc..

De plus, des informations sur des variables telles que le sexe, l'âge, le mode de vie, le milieu de résidence, le département de résidence, l'ethnie, la religion, le niveau d'instruction, l'activité économique, etc. ont aussi été collectées. En croisant ces différentes variables avec la situation matrimoniale, il est possible de faire ressortir les disparités en matière de pratiques nuptiales selon un certain nombre de caractéristiques de la population. Cette gamme d'informations offre ainsi la possibilité de faire une étude différentielle de l'état matrimonial et de la nuptialité.

Cette étude comprend sept chapitres. Le premier présente le contexte socioéconomique du pays et la méthodologie de collecte des données du 3^{ème} recensement général de la population et de la l'habitat. Le second porte sur l'intérêt et la méthodologie de l'étude de l'état matrimonial et la nuptialité. Le troisième chapitre traite de la situation matrimoniale de la population résidente recensée et les ruptures d'unions. Le quatrième chapitre examine les caractéristiques des conjoints selon l'appartenance ethnique, le niveau d'instruction et la catégorie socioprofessionnelle. Le chapitre cinq aborde les niveaux et tendances de la polygamie. Les sixième et septième chapitres traitent respectivement de la nuptialité des célibataires et de celle des adolescentes. L'étude se termine par une conclusion générale dans laquelle il est rappelé les principaux résultats et quelques suggestions permettant d'améliorer la collecte des données futures liées à l'état matrimonial et à la nuptialité.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE

L'exécution efficace de la stratégie de réduction de la pauvreté au Niger nécessite la disponibilité, sur une base régulière, d'informations statistiques et démographiques pertinentes et à jour sur les interrelations entre la population et le développement. L'une des sources majeures de ces informations est le recensement général de la population et de l'habitat dont les données permettent l'élaboration d'indicateurs statistiques, socioéconomiques et démographiques qui contribuent au suivi et à l'évaluation des programmes sectoriels de développement économique et social.

Ces différents indicateurs, tributaires de la méthodologie du recensement, doivent être considérés dans le contexte physique, politique, administratif, économique et démographique du pays. Dans ce cadre, la présentation du contexte de l'étude comprendra deux parties. La première partie porte sur la présentation succincte de la République du Niger. La deuxième partie, quant à elle, traite de la méthodologie du recensement

1. : Présentation du Niger

La présentation du Niger porte sur la situation géo-climatique, l'organisation administrative et politique, la situation économique et sociale et enfin sur la dynamique démographique.

1.1. : Situation géo-climatique

La République du Niger, pays situé en Afrique Subsaharienne, est limitée au nord par l'Algérie et la Libye, à l'est par le Tchad, au sud par la République Fédérale du Nigeria et le Bénin, à l'ouest par la Burkina Faso et au nord-ouest par le Mali. De par sa superficie, le Niger est l'un des pays les plus vastes en Afrique de l'ouest avec 1.267.000 km². C'est aussi un pays continental et enclavé, sans débouché sur la mer. Le port le plus proche est situé à près de 1.000 km. Cette situation géographique lui confère des aspects physiques et climatiques peu propices à l'agriculture et à l'élevage qui constituent, pourtant, les deux principales mamelles de l'économie nationale.

1.1.1 : Aspects physiques

Deux bassins sédimentaires et trois régions de socle caractérisent le relief au Niger. Le bassin Oullimenden, avec une structure monoclinale orientée vers le Sud-ouest, s'étend de l'Aïr au Nord au plateau du Liptako à l'Ouest. Ce bassin sédimentaire présente en son sein certaines artères du réseau hydrographique actuel. Il y a également le bassin sédimentaire du Tchad dont le Niger ne possède que sa partie nord occidentale. A ces deux grands bassins, il faut ajouter ceux du Tamesna, du Djado, de Termit et de Bilma.

Les régions de socle sont constituées de l'Aïr, des hauts plateaux du Nord-Est et des basses terres du Sahara. Elles se caractérisent par une série de massifs montagneux et de dunes de sable qui entourent quelques pénéplaines entaillées par un réseau hydrographique hiérarchisé qui facilite le développement de vies humaines par endroit, notamment sur les oasis. La majeure partie du pays, soit les deux tiers du territoire national, est ainsi composée de massifs et de déserts peu habitables. Les résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat réalisé en mai-juin 2001 révèlent une densité moyenne de moins d'un habitant au Km² dans cette région du pays.

La partie restante, essentiellement composée des plateaux du Sud, est une bande de terre de 1.300 km de long et 200 km de large. Elle comprend la vallée du fleuve Niger à l'Ouest, l'Ader, les Goulbi, le Tégama et le Tadress au centre et enfin le Damagaram, le Mounio, le Damergou, le Koutous et le pays Manga à l'Est. Cette zone, caractérisée par un ensablement progressif, laisse apparaître quelques collines granitiques et des buttes témoins. C'est principalement dans cette zone tampon entre le Sahara et la région soudanienne du continent africain que se développent, dans des conditions climatiques très aléatoires, l'agriculture et l'élevage qui constituent les principales ressources du Niger. Il ressort de la description du relief que sur une superficie de 1.267.000 km², moins de 500.000 km² sont habitables. En 2001, la densité moyenne de cette région du pays varie entre 15 et 120 habitants au Km² selon le département de résidence (Niger, 2005a). C'est donc sur le tiers de l'étendue du pays que se concentre le peuplement humain.

1.1.2 : Aspects climatiques

Il en est de même du réseau hydrographique et des conditions climatiques propices à l'agriculture et à l'élevage. Trois saisons rythment la vie des populations. Il s'agit de la saison sèche et froide (novembre à février), de la saison sèche et chaude (mars à juin) et enfin de la saison des pluies qui s'étalent de juillet à octobre avec des précipitations très variables. La saison sèche et froide se caractérise par une basse hygrométrie, des journées courtes et une atmosphère sèche. La température moyenne à midi est de 30°C à l'ombre alors que l'amplitude diurne varie de 15 à 18°C. Les matinées sont ressenties comme très fraîches à cause de l'Harmattan qui draine dans son sillage des vents en provenance du Nord-est responsables des basses températures du moment.

L'Harmattan continue à souffler d'avril à mai avec des vents de brume sèche atteignant six à dix mètres par seconde. Au cours de cette saison sèche et chaude, la température moyenne journalière tourne autour de 42-43°C avec une amplitude diurne moyenne de pas moins de 30°C. Le paroxysme est atteint en mai avec des températures de 46°C pendant plusieurs semaines. Les mois de juin et d'octobre qui encadrent la saison des pluies sont aussi difficiles à supporter à cause de l'hygrométrie élevée et des nuits moites dues à l'incapacité de la mousson à provoquer l'orage. Au cours des mois de juillet, août et septembre la mousson s'installe et occasionne des pluies régulières. Les températures sont douces et la végétation régénère sur toute la bande sahélo-soudanienne du pays.

Dans l'extrême Nord du pays, caractérisé par les déserts du Ténére et du Talak, les massifs montagneux de l'Aïr et les hauts plateaux, il règne un climat désertique avec lequel aucune pluviométrie annuelle n'est assurée. Dans la zone nord sahélienne par contre, on n'enregistre quelques précipitations annuelles ne dépassant guère 350 mm et n'autorisant pas par conséquent la culture sous pluie. Ces précipitations autorisent par contre la reconstitution des stocks fourragers. Cette région constitue la zone pastorale du pays. Plus au sud de cette région, on rencontre un climat sahélien et un climat nord soudanien. Le climat sahélien se caractérise par des précipitations de 350 à 750mm de pluie par an permettant la culture sous pluies pendant les mois de juillet, août et septembre. Il concerne la majeure partie de la bande sud du pays et englobe la Communauté Urbaine de Niamey, capitale du pays. Le climat nord soudanien prévaut dans l'extrême sud du pays (le Dendi, c'est-à-dire la frontière avec le Bénin) avec une pluviométrie relativement abondante.

L'observation météorologique nationale mise en place depuis 1921 montre une succession de périodes de sécheresse et d'années "normales" en matière de production agricole. Aux périodes de sécheresse des années 1921-1946, 1968-1974, 1982-1987 et 1996-1997 se sont succédées celles des années humides caractérisées par des tranches d'eau annuelles plus abondantes et des jours de précipitations plus nombreux. Il s'agit de 1947-1967, 1975-1981, 1988-1995 et 1998-1999. En réalité, les variations saisonnières de la pluviométrie ont toujours existé d'une année à l'autre, d'une région à l'autre et pendant une même saison de pluie. La pluie qui a permis les semences peut n'être suivie d'aucune autre précipitation pendant plusieurs semaines, occasionnant ainsi la perte des semis déjà effectués. La pluie peut aussi faire défaut pendant l'épiaison. Les sécheresses de 1930, 1973, 1984 et 1997 ont ainsi concerné plusieurs milliers de nigériens n'ayant aucune autre ressource que l'agriculture et l'élevage (Alpha G.B., 1994).

1.2. : Organisation politique et administrative

La République du Niger a accédé à l'indépendance en 1960, comme beaucoup d'autres pays africains. La langue officielle est le français. L'histoire du territoire, qui est devenu le Niger moderne actuel, est très riche en événements. Elle a été marquée, depuis le 7^{ème} siècle après Jésus christ, par d'importantes migrations et de multiples brassages des populations favorisés par sa position géographique et l'expansion rapide de l'Islam. Il en résulte une histoire politico administrative jalonnée de régimes tirant leur légitimité soit du peuple soit de l'action des forces armées nationales. De 1960 à 2005, le Niger a connu cinq républiques et trois coups d'Etat militaires. La première république, au cours de laquelle un régime monopartisan a fini par s'imposer entre 1960 et 1974, a cédé sous la pression conjuguée de la contestation sociale et l'action des forces armées nationales le 15 avril 1974. Le régime militaire, dirigé par le Conseil Militaire Suprême (CMS), qui en est issu gouverna le pays jusqu'en 1989. Les élections générales de 1989 ont permis la naissance de la seconde république qui a aussi cédé sous la pression de la grogne sociale ayant abouti à l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine de juillet à octobre 1991. Cette conférence a permis la mise en place des organes transitoires ayant occasionné l'organisation des élections générales de 1993 dont est issue la troisième république renversée elle aussi en janvier 1996 par coup d'Etat militaire. La naissance de la quatrième république au cours de la même année n'a pas mis fin à l'instabilité politique, car elle est à son tour renversée en avril 1999 pour donner naissance à la cinquième république actuellement en vigueur depuis juillet 1999. Cette cinquième république, dont la seconde mandature est actuellement en cours, a permis de parachever la mise en place de l'ensemble des institutions démocratiques et de relancer le processus de décentralisation administrative dont la finalité est d'assurer la gouvernance locale par les populations elles mêmes. Ce processus de décentralisation, amorcé depuis plusieurs années, est opérationnel depuis le 24 Juillet 2004, date des élections locales. Il permettra, d'une part, aux représentants élus des populations de prendre en charge la gestion des nouvelles entités administratives, et, d'autre part, d'améliorer le processus d'identification, d'élaboration et d'exécution des plans et programmes de développement avec une meilleure prise en compte des préoccupations et des besoins des populations.

Sur le plan administratif, le Niger était subdivisé, jusqu'avant la loi sur la décentralisation, en sept (7) départements et une (1) communauté urbaine. Les départements étaient subdivisés en arrondissements, les premiers étant administrés par des préfets et les seconds par des sous-préfets. Cependant, la réforme administrative adoptée au courant de l'année 1999 a transformé les départements en régions, et les arrondissements en départements. De ce fait, le Niger est actuellement divisé en sept grandes régions plus la Communauté urbaine de Niamey

(la capitale du pays). Ces régions sont subdivisées en départements (il en existe 36 au total) qui sont à leur tour divisés en postes administratifs, en communes rurales et en communes urbaines. En mars 2005, le pays compte 28 postes administratifs et 265 communes. A la tête de chaque entité administrative est placé un responsable. Les gouverneurs sont nommés à la tête des régions et les chefs de postes administratifs à la tête des postes administratifs. Il en est de même des Préfets qui administrent les départements. Par contre, depuis juillet 2004, les conseillers municipaux élus au suffrage universel élisent les maires qui administrent les communes rurales et urbaines. Chaque responsable est chargé de promouvoir les actions de développement dans son entité administrative. Il a pour tâche de mener les activités programmées en collaboration avec les cadres techniques et les associations professionnelles.

1.3. : Situation économique

La situation économique du Niger est fortement marquée par une évolution en dents de scie. Trois étapes charnières ont caractérisé son évolution. La première période allant de 1960 à 1975 a été marquée par une économie à composantes dominantes rurales. Il s'agit de l'agriculture de subsistance et de l'élevage extensif. Le secteur rural occupait plus de 80% de la population active et contribuait à hauteur de 60% à la formation du produit intérieur brut (PIB). C'était une économie fortement tributaire des aléas climatiques comme en témoignent les années de sécheresse de 1969 à 1973 qui ont occasionné la famine et décimé le cheptel.

L'exploitation des ressources minières et la succession des périodes de pluviométrie abondante au cours de la seconde moitié de la décennie 1970 a permis de modifier sensiblement la structure de l'économie nationale. Le secteur agricole ne représente plus que 40% environ du PIB alors que le secteur marchand moderne intervenait pour 20% et l'administration pour 8%. L'économie est monétarisée avec une masse monétaire de 12,5% du PIB. Les récoltes céréalières sont diversifiées grâce aux investissements importants injectés dans le secteur primaire avec la manne financière provenant de l'exploitation de l'uranium et de l'endettement extérieur.

Cette période de croissance et de prospérité n'a malheureusement pas duré assez longtemps. Le début des années 1980 a été marqué par l'effondrement du marché de l'uranium et le rétrécissement de la capacité d'endettement du pays. Le taux d'accroissement économique est passé en termes réels de 4,6% en 1973 à 2,3% en 1983. Cette récession économique s'est accompagnée d'un déficit budgétaire d'environ 10% du PIB et d'un déficit de la balance de paiement estimé à 22% du PIB. Elle a occasionné, de la part des pouvoirs publics, la mise en œuvre de plusieurs mesures d'austérité dont l'ajustement structurel appuyé par les institutions financières internationales (Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International particulièrement). Ces mesures, s'appuyant sur une limitation des charges et une mobilisation accrues des ressources internes et externes, étaient destinées à contenir les déséquilibres économiques. Elles n'ont cependant pas permis au Niger de retrouver le chemin de la croissance économique au cours des années 1990. Les principales raisons avancées pour expliquer cet échec résident dans l'instabilité des institutions politiques au cours des décennies 1980 et 1990, les multiples remous sociaux et les faibles performances de l'économie nationale.

La stabilité sociale et politique retrouvée après l'organisation des élections générales de 1999 a redonné un nouveau souffle à l'économie nigérienne. Le deuxième rapport de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté publié en 2004 relève une performance globalement satisfaisante en ce qui concerne la mise en œuvre du programme économique et

financier, des résultats encourageants dans l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, emplois, etc.), un accroissement des infrastructures hydro-agricoles, des infrastructures d'hydraulique urbaine, villageoise et pastorale et une augmentation des activités génératrices de revenu dans le cadre du renforcement de la sécurité alimentaire. En guise d'illustration, rappelons que le taux de scolarisation de base a atteint 50% tandis que la couverture sanitaire est de l'ordre de 65% en 2003.

Cependant, malgré les progrès accomplis, plusieurs contraintes limitent les actions entreprises. « Ces contraintes tiennent en un ensemble de facteurs qui freinent, d'une part la croissance des revenus et d'autre part, altèrent la qualité de vie et de nutrition des populations les plus vulnérables. [...] Ces facteurs sont liés aux ressources limitées, aux conditions climatiques, au faible développement des activités génératrices de revenu en milieu rural, à une forte croissance démographique, à la faible disponibilité des terres cultivables et à la dégradation de l'environnement, ainsi qu'à l'insuffisance des infrastructures de base » (Niger, 2004a : 6).

Au niveau macro-économique, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté a prévu d'accélérer la croissance et de maintenir la stabilité économique. Si les programmes économiques antérieurs ont souffert d'instabilité sociale et politique défavorable, le présent bénéficie du maximum de sérénité pour sa mise en oeuvre. La crédibilité retrouvée vis-à-vis de l'extérieur est aussi un grand atout dont l'interaction avec la stabilité sociale peut être une base pour assurer une croissance continue et une économie stable. Au niveau des ménages et des individus, les objectifs de réduction de la pauvreté, d'amélioration du niveau d'éducation, de santé et d'accès à l'eau potable ont toujours été cités comme prioritaires. Cependant, la lutte contre la pauvreté risque d'être confrontée à la croissance rapide de la population nigérienne au cours des prochaines décennies.

1.4. : Situation démographique

Au 1er juin 2001, selon les résultats définitifs du troisième recensement général de la population et de l'habitat, le Niger comptait 11.060.291 habitants. Entre le recensement de 1988 et celui de 2001, la population nigérienne a augmenté en moyenne de 3,3% par an. Un regard sur les sources de données statistiques disponibles montre qu'au cours du vingtième siècle, le temps de doublement de la population nigérienne s'est considérablement raccourci. En effet, selon plusieurs estimations basées sur les recensements administratifs et les archives coloniales, l'effectif de la population nigérienne, qui était d'environ un million en 1905, est passé à près de trois millions à la fin des années cinquante (Alpha G.B., 1994).

Tableau 1 : Evolution de l'effectif de la population du Niger au cours du XX^{ème} siècle

Période	1905 Recensement administratif	1960 Estimation (enquête par sondages)	1977 RGPH 1977	1988 RGPH 1988	2001 RGPH 2001
Nombre d'habitants	1.075.000	2.876.000	5.102.980	7.251.626	11.060.291

Source : Adapté de May J., Harouna S. et Guengant J. P., 2004 :19

Le second doublement de la population nigérienne a pris moins de trente ans car il serait intervenu vers le début des années 1980. Au recensement général de la population et de l'habitat de 1988, le Niger comptait plus de sept millions d'habitants contre onze millions en

2001. En fait, au cours du siècle dernier, l'effectif de la population nigérienne a été multiplié par onze.

Cette croissance rapide de l'effectif de la population nigérienne s'explique par les niveaux élevés de fécondité, la baisse progressive des niveaux de la mortalité et certainement aussi par l'amélioration de la qualité de la collecte des données ces dernières années. En effet, toutes les sources de données statistiques disponibles concordent pour montrer une augmentation des niveaux de fécondité entre 1960 et 1998 alors que les niveaux de mortalité dans l'enfance ont considérablement baissé au cours de la même période ; ce qui engendre un fort taux d'accroissement naturel de la population. Au même moment, les données sur les migrations indiquent un solde migratoire international proche de zéro. Ces différents éléments concourent pour expliquer les niveaux élevés des taux d'accroissement intercensitaire de 3,4% et 3,3% trouvés respectivement entre 1977-1988 d'une part et entre 1988-2001 d'autre part.

2. : Objectifs et méthodologie du 3^{ème} RGPH - 2001

Cette section traite des généralités sur la méthodologie du troisième recensement général de la population et de l'habitation. Elle aborde aussi bien la méthodologie de collecte des données que les procédures de traitement et d'exploitation des résultats définitifs.

Définition du recensement de la population

Le recensement de la population est l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, regrouper, évaluer, analyser et publier (ou diffuser de toute autre manière) des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays ou d'une partie déterminée d'un pays¹.

Un recensement de la population fournit des informations sur l'état et la structure, et éventuellement la dynamique, de la population étudiée.

2.1 : Objectifs du 3^{ème} RGP/H - 2001

Le troisième recensement général de la population et de l'habitat du Niger avait pour objectifs à court terme² :

- de mettre à la disposition des différentes institutions et structures étatiques et divers utilisateurs à l'échelon national, des données récentes et fiables relatives à toutes les divisions administratives du pays, jusqu'aux petites localités. Ces données portent sur:
 - l'effectif, la structure et la distribution spatiale de la population;
 - les indicateurs sur les mouvements de la population (fécondité, mortalité, migrations);
 - les caractéristiques économiques;
 - les caractéristiques socioculturelles et
 - les caractéristiques de l'habitat ;
- de permettre de mesurer par comparaison avec les résultats des recensements précédents et ceux provenant d'autres sources, de l'évolution de la croissance de la population, le processus de sédentarisation des nomades et d'urbanisation ;

¹ Nations Unies, New York, 1980

² RGP/H 2001, Manuel de l'agent recenseur

- de permettre l'actualisation et l'amélioration du fichier national des localités ;
- de servir à la préparation des futures opérations de collecte par le biais des travaux cartographiques et des résultats du dénombrement en fournissant une base de sondage adéquate.

2.2 : Méthodologie du 3^{ème} RGPH-2001

L'exécution du troisième RGPH-2001 a été précédée par la mise en place du cadre légal (textes réglementaires) et des structures de gestion (administratives et financières) des activités y afférentes. Il a également été procédé à une évaluation des difficultés rencontrées lors des recensements généraux précédents (1977 et 1988) afin de ne pas répéter les mêmes erreurs et de capitaliser les expériences antérieures. Le document de projet, les outils techniques de collecte des données ont été élaborés et soumis aux différentes structures nationales et aux partenaires au développement pour appréciation et amendement. A la suite de ces différentes concertations, ces documents ont été finalisés et approuvés, ce qui a permis d'acquiescer les financements nécessaires à la réalisation des travaux de terrain.

2.2.1 : Travaux de cartographie censitaire

La phase d'exécution a démarré avec les travaux cartographiques dont le but était de répertorier l'ensemble des sites habités, de délimiter et de découper les aires ou zones de dénombrement, de réaliser la couverture exhaustive de l'ensemble du territoire sans omissions ni double compte, d'évaluer les besoins en personnel de terrain et la logistique requise pour une exécution satisfaisante du dénombrement général de la population.

Les travaux cartographiques permettent d'illustrer les données démographiques, économiques et sociales recueillies (représentation graphique, figures, croquis, cartes thématiques) et d'établir une base de sondage pour les enquêtes futures. La principale insuffisance constatée au niveau des travaux cartographiques concerne le délai qui sépare son exécution de la date du dénombrement général de la population. En effet, ces travaux ont été finalisés en 1998 alors que le dénombrement n'a pu avoir lieu qu'en mai-juin 2001 ; entre temps des nouveaux sites habités ont vu le jour tandis que d'autres ont certainement disparus. Dans les centres urbains par exemple il a été nécessaire de reprendre les travaux cartographiques afin de faciliter le repérage des agents recenseurs dans leurs zones de dénombrement ; cela n'a pas été possible à l'échelle nationale compte tenu du coût financier exorbitant et des délais d'exécution très longs. Il a fallu attendre la fin du dénombrement pour procéder aux remises à jour des travaux cartographiques à l'échelle nationale. Ces types d'insuffisance des travaux cartographiques ont naturellement des incidences dans la collecte des données, dans la mesure où ils peuvent constituer des risques d'omissions de ménages et donc de différentes catégories de personnes.

2.2.2 : Dénombrement général de la population et de l'habitat

Le dénombrement général de la population et de l'habitat du troisième recensement général de la population et de l'habitat a été réalisé du 20 mai au 10 juin 2001. Des données ont été collectées sur les:

- Caractéristiques des ménages: lieu de résidence (région, département, canton, commune, localité), milieu de résidence (urbain, rural), mode de vie (sédentaire, nomade), etc. ;
- Caractéristiques démographiques (âge, situation matrimoniale, présence d'handicap, survie des parents, etc.), socioculturelles (instruction, langue d'alphabétisation, appartenance ethnique, religion) et économiques (situation d'activité, occupation

principale, branche d'activité, situation dans l'emploi principal) de l'ensemble des individus membres des ménages ;

- Caractéristiques de l'habitat (type d'habitation du ménage, caractéristiques dominantes du logement occupé, mode d'approvisionnement en eau, type de source d'énergie utilisée, type de lieu d'aisance, mode d'évacuation des ordures ménagères, équipements du ménage et statut d'occupation du logement) ;
- Evènements survenus dans le ménage au cours des douze derniers mois (décès par âge et sexe, naissances vivantes de chaque femme de 10 ans ou plus).

2.2.3 : Codification, traitement et apurement des données recueillies

Certaines réponses recueillies au cours du dénombrement général de la population et de l'habitat ne peuvent être exploitées directement. Il a donc été nécessaire de procéder à leur codification. Ces travaux ont précédé la phase de traitement informatique des données qui a consisté à saisir les informations recueillies et à apurer les données brutes pour éliminer certaines erreurs. Les procédures d'apurement et de redressement des données ont été appliquées à l'aide des résultats de l'enquête post censitaire de couverture et de certaines informations liées aux principaux phénomènes démographiques (fécondité, migration, nuptialité, etc.) et socioéconomiques (instruction, emploi, catégorie socioprofessionnelle, branche d'activité).

2.3 : Thèmes prioritaires d'analyse des résultats définitifs du 3^{ème} RGP/H - 2001

Les résultats définitifs du RGPH 2001, présentant la répartition de la population du Niger par sexe selon la région et le département, ont été publiés en avril 2005. Un séminaire atelier de consensus national sur les thèmes d'études prioritaires et les indicateurs du RGP/H-2001 a été organisé du 28 au 30 avril 2003. Il a recommandé la réalisation des analyses thématiques ci-dessous.

1. Etat de la population
2. Evaluation directe de la qualité des données sur l'âge
3. Alphabétisation et fréquentation scolaire
4. Activités économiques de la population
5. Nuptialité et situation matrimoniale
6. Natalité et fécondité
7. Mortalité
8. Migrations
9. Dynamique de la population
10. Situation sociale des enfants
11. Situation socio-économique des jeunes
12. Situation socio-économique des personnes âgées
13. Situation socio-économique de la femme
14. Situation socio-économique des personnes handicapées
15. Caractéristiques démographiques et socio-économiques des ménages
16. Caractéristiques de l'habitation et cadre de vie des ménages

CHAPITRE 2 : INTERET ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La présente étude intitulée "Analyse de l'état matrimonial et la nuptialité" s'inscrit dans le cadre des recommandations du séminaire atelier de consensus national sur les thèmes d'études prioritaires et les indicateurs du 3ème recensement général de la population et de l'habitat, tenu du 28 au 30 avril 2003 à Niamey ci-dessus mentionné.

L'objectif visé est de décrire la situation individuelle de la population âgée de 10 ans et plus au moment du dénombrement général par rapport au mariage et de dégager les phénomènes quantitatifs relatifs aux unions conjugales. L'étude de l'état matrimonial devait permettre de cerner si à une date donnée, un individu est célibataire, marié, veuf, divorcé, etc. Elle permet aussi l'analyse de chaque sous-population définie par son état matrimonial (par exemple la sous-population des mariés) suivant certaines caractéristiques telles que la polygamie, l'endogamie ou le brassage entre les différents groupes sociaux (ethnies, nationalités, etc.). Quant à la nuptialité, elle permet de connaître la probabilité pour un individu de se marier ou de rompre son mariage (par divorce ou veuvage). Autrement dit, il s'agit de l'analyse de la fréquence des états relatifs aux mariages et aux ruptures d'union (divorce, veuvage).

Les informations recueillies lors du 3ème recensement général de la population et de l'habitat permettent de dégager les principales caractéristiques de la situation matrimoniale et de la nuptialité. Cependant, qu'entend on par situation matrimoniale et quel est le degré de fiabilité et d'exhaustivité des informations recueillies en matière d'état matrimonial au cours du 3ème RGPH-01 ?

1. Justification du choix du thème

L'étude de l'état matrimonial et la nuptialité trouve sa justification à travers non seulement son influence indirecte sur le mouvement naturel de la population, mais aussi dans les besoins de suivi des changements sociaux qui peuvent intervenir dans la constitution des noyaux familiaux au cours du temps. En effet, l'état matrimonial et la nuptialité déterminent les conditions de constitution du noyau familial à travers lequel se déroulent les événements démographiques tels que la fécondité, la mortalité et la migration. Comme l'indique Gendreau F. (1993), le mariage est une institution dont « l'importance pour la fécondité ou la création d'unités collectives telles que le ménage, est évidente. Son évolution permet de mieux appréhender les changements sociaux et de mettre en évidence des variables décisives pour la reproduction biologique ».

L'examen du rythme élevé de la croissance démographique, devenu une préoccupation majeure au Niger, impose la prise en compte de l'intensité et du calendrier de la nuptialité dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de population actualisée. En effet, l'importance de la proportion des personnes mariées (plus de quatre femmes sur cinq en âge de procréer étaient en union conjugale en 1998) et la précocité de l'âge au premier mariage (en moyenne, une femme en âge de procréer sur deux a contracté son premier mariage avant l'âge de 15 ans) exercent une influence considérable sur le niveau de fécondité et de mortalité maternelle et néonatale. Ils influencent l'exposition aux rapports sexuels et donc aux risques de procréation et de décès maternels et néonataux.

2. Définition des concepts

2.1 : Nuptialité

Selon le dictionnaire démographique multilingue de Louis Henry (1981), «l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celles des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, des mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire d'unions entre individus de sexes différents, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières». Selon cette définition, l'étude de la nuptialité regroupe donc celle des premiers mariages (mariage des célibataires), celle des ruptures de mariage (par divorce ou par veuvage) et celle de la polygamie. C'est la variable « état matrimonial » ou « situation matrimoniale » qui détermine la situation d'un individu par rapport au mariage, qui est le plus souvent utilisée pour appréhender la nuptialité.

2.2 : Etat matrimonial

La variable état matrimonial se réfère à la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage. Les modalités qu'on attribue généralement à cette variable sont : célibataire, marié (e), divorcé (e) et veuf (ou veuve). Il arrive cependant dans les études au sein des sociétés où la polygamie est présente, de s'intéresser au nombre d'épouses des hommes mariés ou bien au nombre de coépouses des femmes vivant en régime polygamique. Dans les milieux où des unions non légalisées sont tolérées, on s'intéresse aux individus qui vivent en concubinage ou union libre ou encore union consensuelle. Les modalités de la variable état matrimonial peuvent donc être élargies en fonction des objectifs visés par l'étude.

Au cours du 3ème RGP/H-2001, neuf modalités ont été retenues pour la variable « Etat matrimonial ». Ce sont : célibataire, marié (e) monogame, marié (e) polygame à 2 épouses, marié (e) polygame à 3 épouses, marié (e) polygame à 4 épouses, marié (e) polygame à 5 épouses et plus, divorcé (e), veuf (ou veuve) et autre. La question sur l'état matrimonial a été posée uniquement aux personnes âgées de 10 ans et plus. Cependant, l'analyse s'intéressera aux personnes âgées de 12 ans et plus puisque dans le fichier d'analyse les personnes âgées de 10 à moins de 12 ans qui ne sont pas célibataires, sont rares.

2.3 : Célibataire

La définition de célibataire retenue lors du dénombrement général de la population du 3ème RGPH-01 est toute personne qui ne s'est jamais mariée.

2.4 : Mariage

Le mariage est l'union de deux personnes de sexes opposés selon la loi, la religion ou la coutume d'un groupe social ou d'un pays. Il existe ainsi plusieurs types de mariages : mariage civil (célébré par l'autorité civile), coutumier (célébré selon les règles coutumières) et religieux (célébré par un représentant de la religion, un imam chez les musulmans ou un prêtre chez les chrétiens catholiques par exemple). Le plus souvent, pour être complet, le mariage doit revêtir à la fois ces trois formes. Parallèlement à ces trois formes de mariage, d'autres formes de mariage telle que les unions libres ou consensuelles sans intervention

d'aucune autorité civile, religieuse ou coutumière (communément appelées concubinages) existent. Ces genres d'unions sont considérés comme illégaux dans plusieurs pays musulmans dont le Niger. Dans certaines sociétés, on pratique le lévirat qui consiste à marier la veuve d'un défunt à un membre préférentiel de sa famille.

Lors du 3ème RGP/H-2001, le mariage a été défini comme « l'union légale d'un homme et d'une femme selon les lois ou les coutumes ». Autrement dit, toutes les unions qui n'ont pas été légalisées ne sont pas considérées comme des mariages même si elles donnent lieu à une cohabitation continue entre l'homme et la femme.

2.5 : Divorce

Le divorce est la dissolution du mariage par rupture d'union entre époux survivants. L'homme peut ainsi divorcer d'avec son épouse ou la femme d'avec son époux. La modalité « divorcé » cause des problèmes dans les pays où la polygamie est autorisée. En effet, un homme qui a plusieurs femmes, peut divorcer d'avec une ou plusieurs de ses femmes, tout en restant marié aux autres. Ce qui n'est pas possible pour la femme, qui devient automatiquement divorcée dès que le contrat de l'union conjugale avec son époux est rompu.

2.6 : Veuvage

Le veuvage est la dissolution du mariage par décès du conjoint. Un homme dont l'épouse est décédée est veuf et une femme dont l'époux est décédé est veuve. Tout comme dans le cas du divorce, le veuvage des hommes est très mal saisi car si un homme qui a plusieurs femmes, arrive à perdre une, il ne devient pas automatiquement veuf. Ce qui n'est pas possible pour la femme qui devient automatiquement veuve après le décès de son époux.

Rappelons que les données de recensement ne permettent pas de dégager la trajectoire matrimoniale de la population. Pour bien cerner les modalités de l'état matrimonial, une enquête sur la trajectoire matrimoniale des individus est nécessaire. Les concepts définis ci-dessus seront utilisés de façon opérationnelle tout au long de l'étude.

3. Evaluation de la qualité des données recueillies sur l'état matrimonial

3.1 Présentation des données et leurs limites

3.1.1 Présentation des données recueillies sur la situation matrimoniale

Lors du 3ème recensement général de la population et de l'habitat, la question sur la situation matrimoniale a été posée à toutes les personnes résidentes recensées âgées de dix ans ou plus. En outre, les hommes mariés devaient préciser le nombre de leurs épouses et les femmes mariées devaient indiquer le nombre d'épouses de leur mari. Les personnes mariées renseignent ainsi le type de mariage (monogame ou polygame) qu'elles ont contracté.

Les informations recueillies permettent une bonne description de la situation individuelle des personnes recensées selon leur état matrimonial. Elles permettent aussi d'envisager des études fines sur la nuptialité des célibataires, le type d'union contractée (monogamie ou polygamie), les ruptures d'union (divorce et veuvage) chez les femmes, les mariages précoces (mariages

des adolescentes), le brassage interculturel à travers les unions conjugales (mariage endogame ou exogame des chefs de ménage).

Enfin, la combinaison des informations recueillies sur la situation matrimoniale et certaines variables telles que le sexe, l'âge, le mode de vie, le milieu de résidence, la région de résidence, l'ethnie, la religion, le niveau d'instruction, l'activité économique, etc. permettent de mener une étude différentielle de l'état matrimonial et de la nuptialité. Cependant, l'exhaustivité de ces données ne veut nullement dire qu'elles n'ont pas de limites.

3.1.2 Limites des informations recueillies sur la situation matrimoniale

La principale insuffisance des informations recueillies sur la situation matrimoniale des personnes âgées de dix ans ou plus lors du dénombrement du 3ème recensement général de la population et de l'habitat repose sur l'absence d'informations détaillées permettant de cerner de façon précise la « trajectoire nuptiale » des individus concernés. Par exemple, si un individu a été recensé comme marié, on ne peut pas savoir à priori si c'est son premier mariage ou s'il avait divorcé avant de se remarier. En effet, cette variable ne permet pas d'observer les mariages, mais, rend simplement compte du stock de célibataires, de mariés, de divorcés, de veufs, etc.

3.2 Evaluation de la qualité des données recueillies

3.2.1 Examen de la fréquence des non-déclarés

De façon générale, c'est lorsque la fréquence de non-réponses (Non-déclarés) est supérieure à 5%, qu'on considère que les données d'un recensement ou d'une enquête ne sont pas de bonne qualité. Au Niger, lors du 3ème RGP/H-2001, on a recensé 3 144 682 personnes de sexe masculin concernées par la question sur l'état matrimonial (âgées de 12 ans et plus), parmi lesquelles 113 279 n'ont pas déclaré leur état matrimonial. Ce qui fait un taux de non-réponse de 3,6%. Ce taux étant inférieur à 5%, on peut avancer que les données recueillies au 3ème RGP/H-2001 sur l'état matrimonial au sein de la population masculine, ne sont pas de mauvaise qualité.

En ce qui concerne les personnes de sexe féminin, on en a recensé 3 318 996 concernées par la question (âgées de 12 ans et plus), parmi lesquelles 127 533 n'ont pas déclaré leur état matrimonial ; ce qui fait un taux de non-réponse de 3,8%. Ce taux étant inférieur à 5%, on peut avancer que les données recueillies au 3ème RGP/H-2001 sur l'état matrimonial au sein de la population féminine, ne sont aussi pas de mauvaise qualité.

3.2.2 Contrôle de cohérence des données relatives aux personnes mariées

Les informations relatives au type de régime matrimonial (monogame ou polygame) permettent d'exercer un contrôle de cohérence sur la qualité des données relatives aux personnes mariées. En effet, en l'absence de migration, si la déclaration de l'état matrimonial de l'époux et celle de son épouse sont cohérentes, le nombre total des femmes par type de régime matrimonial doit être égal au nombre des époux multiplié par le nombre de leurs épouses. Par exemple, le nombre total des épouses des époux qui ont deux (2) femmes doit être égal au nombre total de ces époux multiplié par deux. Le tableau ci-dessous donne les situations observées par rapport aux hommes mariés et aux femmes mariées lors du dénombrement général de la population et de l'habitat de 2001.

Tableau 2: Indicateurs de cohérence des informations relatives aux personnes mariées

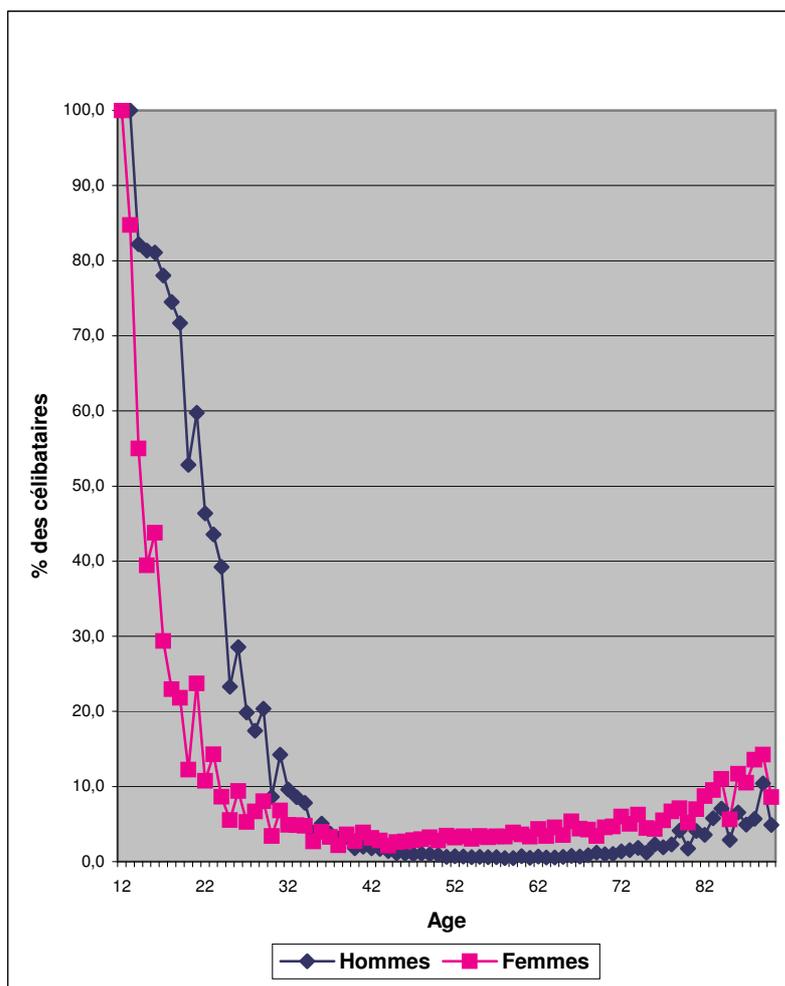
Situation observée par rapport aux hommes mariés			Situation observée par rapport aux femmes mariées		
Nombre d'épouses déclarées	Nombre d'hommes mariés, observé	Nombre théorique d'épouses	Nombre d'épouses du mari	Nombre de femmes mariées, observées	Nombre théorique de maris
1	1 497 220	1 497 220	1	1 650 154	1 650 154
2	317 103	634 206	2	596 893	298 447
3	43 647	130 941	3	107 688	35 896
4	9 026	36 104	4	22 208	5 552
5 et +	4 403	242 16,5	5 et +	4 045	736
Ensemble	1 871 399	2 322 688		2 380 988	1990784
Taux de polygamie					20%
Nombre moyen d'épouses par hommes mariés					1,3
Effectif observé des hommes mariés - effectif théorique des hommes mariés					-119385
Effectif observé des femmes mariés-effectif théorique des femmes mariées					+58301

On constate que le nombre d'hommes mariés observé est inférieur au nombre théorique des hommes mariés et que le nombre des femmes mariées observé est supérieur au nombre théorique des femmes mariées. Ces différences peuvent résulter de la migration internationale. Une femme qui réside au Niger peut avoir son époux à l'étranger, tout comme un homme qui réside au Niger peut avoir son épouse à l'étranger. Elles peuvent aussi résulter des erreurs volontaires ou involontaires de déclaration de la situation matrimoniale par l'homme ou par la femme ou bien par les deux à la fois. Par exemple, une femme peut refuser d'accepter sa coépouse ou même d'ignorer son existence car elle peut ne pas être informée par son mari : les cas le plus souvent évoqués, sont ceux des chauffeurs qui ont plusieurs femmes dont certaines ne sont pas connues par d'autres. Tout comme un homme peut refuser de déclarer toutes ses épouses, surtout s'il est en présence d'une de ses épouses (au moment de répondre à l'agent recenseur) qui ne connaît pas les autres ou s'il en a plus de quatre pour éviter la réaction des autres compte tenu du fait que religieusement, les musulmans n'ont pas le droit de dépasser quatre épouses.

3.2.3 Analyse de la proportion des célibataires en fonction de l'âge

L'évolution de la courbe représentative des célibataires en fonction de l'âge permet de se prononcer sur la qualité des données sur l'État matrimonial. Si ces données ne souffrent pas de problèmes de déclaration sur l'âge et/ou sur l'état matrimonial la proportion des célibataires doit normalement décroître en fonction de l'âge.

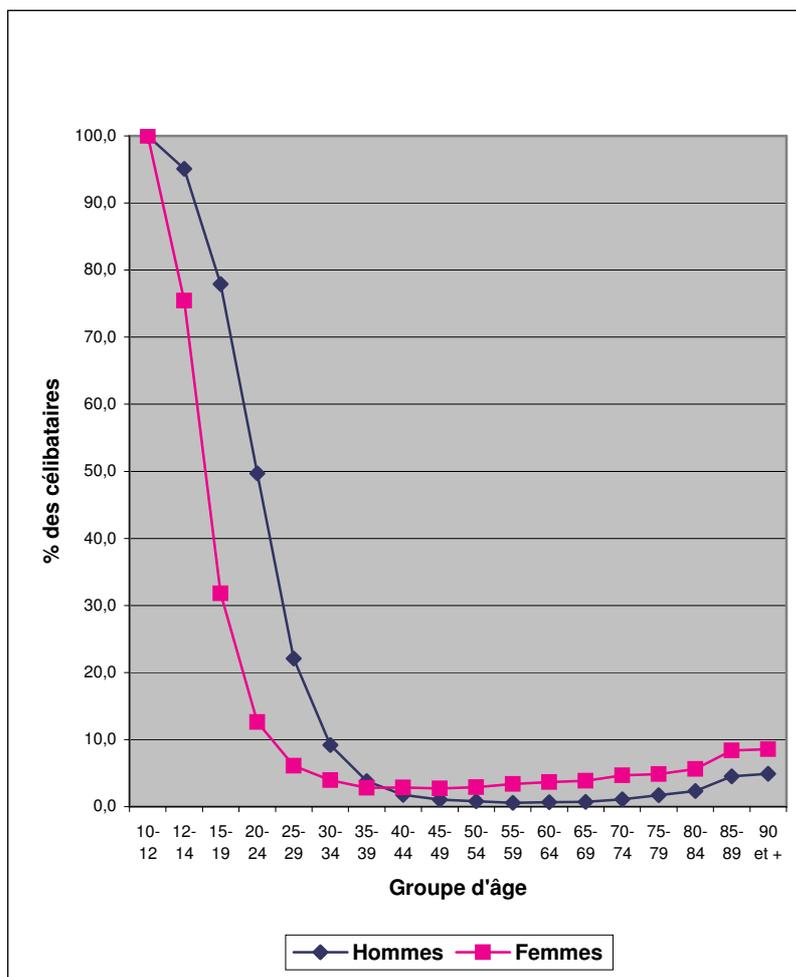
Figure 1 : Courbe représentative de la proportion des célibataires par âge selon le sexe



On remarque effectivement (Graphique 1 ci-dessus) que les proportions des célibataires décroissent avec l'âge. Cependant, cette décroissance n'est pas régulière. Entre 20 et 35 ans et au-delà de 77 ans, on constate une évolution en dents de scies. Aux vieux âges (au-delà de 77 ans), on peut penser qu'il s'agit d'une mauvaise déclaration de l'état matrimonial, puisqu'il est très rare qu'au Niger, un homme reste encore célibataire jusqu'à 77 ans et au-delà. Pour ce qui est de la tranche d'âges 20-35 ans, il peut s'agir d'une mauvaise déclaration de l'âge et/ou de l'état matrimonial.

En regroupant ces proportions de célibataires par groupe d'âge (graphique 2), on constate que la décroissance des proportions de célibataires de sexe masculin se maintient de façon régulière avec le groupe d'âges jusqu'à 65-69 ans. A partir du groupe d'âge 70-74, la courbe amorce une croissance. L'atténuation des irrégularités observées lors du regroupement des tranches d'âges peut être due à la qualité des données aux jeunes âges. Par contre pour les vieux âges, il s'agirait certainement des problèmes de déclaration de l'état matrimonial.

Figure 2 : Courbe représentative des proportions de célibataire par âge selon le sexe



Pour ce qui concerne le sexe féminin, la décroissance régulière de la courbe des proportions des célibataires s'arrête à 35-39 ans. A partir de 40-44ans, la courbe amorce une tendance haussière. Ainsi, l'atténuation des irrégularités observées avec les années d'âge pendant le regroupement des âges peut signifier que c'est la qualité des données sur l'âge qui n'est pas très bonne avant 40 ans. Par contre au-delà de 40 ans, il s'agirait certainement d'une conjugaison des effets de la qualité des données sur l'âge et sur l'état matrimonial qui ont perturbé l'évolution à la baisse continue de la courbe des proportions des filles célibataires.

En résumé, le regroupement des classes d'âges atténue les distorsions constatées dans l'évolution régulière des proportions de célibataires de sexe masculin et de sexe féminin. Une analyse de l'état matrimonial et la nuptialité à partir des informations recueillies lors du 3ème recensement général de la population est donc tout à fait possible.

CHAPITRE 3 : ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION EN 2001

Les études antérieures au 3^{ème} RGP/H, menées au Niger ont montré que les pratiques en matière de nuptialité sont caractérisées par leur forte intensité tant pour les hommes que pour les femmes, la précocité de l'âge au premier mariage pour les femmes, la fréquence des ruptures des unions suivie de remariages très rapides et des taux élevés de pratique de polygamie et des mariages consanguins au niveau de la majorité des ethnies du pays. La plupart de ces études ont aussi montré que les pratiques en matière de nuptialité ont un effet néfaste sur la santé de la mère et de l'enfant, constituent un facteur de blocage à la scolarisation des jeunes filles et contribuent fortement au niveau élevé de la fécondité. Les valeurs traditionnelles et la pauvreté des ménages ont eu des effets ambivalents sur la nuptialité des célibataires. D'un côté, le mariage des garçons célibataires est retardé à cause du coût élevé du mariage et de l'autre côté, les jeunes filles issues des ménages pauvres rentrent vite en union pour pouvoir aider leurs parents à subvenir aux besoins de leurs familles, généralement très nombreuses.

On constate aussi, à travers ces études, que les efforts publics de lutte contre les mariages précoces sont très limités, malgré les problèmes énormes de santé de la reproduction qui en découlent. Les femmes se marient extrêmement jeunes. Les résultats de l'enquête démographique et de santé, réalisée en 1998, montrent qu'à l'âge de 25 ans, presque toutes les femmes (98%) ont contracté leur première union et l'âge médian d'entrée en union était de 15,1 ans, c'est-à-dire qu'à cet âge une femme sur deux est déjà en union. Les hommes se marient relativement plus tard que les femmes. Ce n'est qu'à 28 ans que plus de quatre hommes sur cinq (84%) se marient et leur âge médian d'entrée en union se situe à 22 ans, soit 7 ans plus tard que les femmes. Les résultats de la même enquête montrent qu'entre 15 et 19 ans, il y a seulement 3% de jeunes garçons qui sont en union contre trois filles sur cinq du même groupe d'âge qui sont déjà mariées. Au-delà de 40 ans, presque tous les hommes et toutes les femmes sont mariés. Le célibat définitif ne concerne qu'une femme sur dix (11%) et les femmes en rupture d'union, principalement les divorcées, représentent seulement une sur vingt (5%). La polygamie est couramment pratiquée car près de deux femmes sur cinq (38%) vivent en union polygamique et un homme marié sur quatre est polygame (24%). En somme, toutes ces caractéristiques de la nuptialité sont favorables à une forte fécondité et à un rythme élevé de croissance annuelle de la population.

L'objectif visé à travers le présent chapitre est d'actualiser les connaissances en matière d'état matrimonial de la population résidente au Niger pendant le dénombrement général de la population et de l'habitat de 2001. Il comporte quatre sections dont la première aborde la répartition de la population par région et milieu de résidence selon l'état matrimonial. La seconde s'intéresse à la distribution de la population résidente par ethnie et niveau d'instruction selon l'état matrimonial tandis que la troisième section traite de la fréquence des ruptures d'union.

1 Etat matrimonial de la population résidente par région et milieu de résidence

Lors du dénombrement du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat, il a été demandé aux femmes et aux hommes âgés de 10 ans ou plus, leur situation matrimoniale. Compte tenu des effectifs très faibles observés lors du traitement des données du RGPH-2001, le Bureau central du recensement a décidé de relever l'âge minimal du mariage à 15 ans pour les hommes et 12 ans pour les femmes. Les distributions de la population selon l'état matrimonial ne concernent donc, dans cette étude, que les femmes âgées de 12 ans et plus et

les hommes de 15 ans et plus. Le tableau 3 indique la répartition de la population résidente en âge d'être en union par région et milieu de résidence selon l'état matrimonial en 2001.

Tableau 3 : Etat matrimonial de la population par région et milieu de résidence

Région et milieu de résidence	Etat matrimonial (en %)				Effectif Total
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	
Niger	33	62	2	3	6 858 366
Urbain	49	45	3	3	1 234 170
Rural	30	66	2	2	5 624 196
Agadez	44	49	4	3	208 343
Urbain	48	45	4	3	106 241
Rural	40	52	4	4	102 102
Diffa	32	61	3	4	218 633
Urbain	44	48	5	4	33 364
Rural	30	64	3	3	185 269
Dosso	35	60	1	4	927 199
Urbain	49	46	2	3	83 323
Rural	35	63	1	1	843 876
Maradi	26	69	2	3	1 326 313
Urbain	41	52	3	4	155 462
Rural	25	72	2	2	1 170 851
Tahoua	32	62	2	4	1 205 158
Urbain	42	49	4	4	129 364
Rural	31	65	2	2	1 075 794
Tillabéri	38	57	1	4	1 173 476
Urbain	51	43	3	4	54 141
Rural	39	59	1	1	1 119 335
Zinder	27	67	3	3	1 293 155
Urbain	46	47	3	4	166 186
Rural	24	70	3	3	1 126 969
Niamey	53	42	2	3	506 089

Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

Il ressort de ce tableau 3 que la population en âge d'être en union conjugale représente 62% de la population totale. Sa répartition selon le milieu de résidence respecte globalement celle de la population générale : 82% de la population en âge d'être en union vivent en milieu rural contre seulement 18% qui résident en milieu urbain.

On constate également que les deux tiers (62%) de la population en âge d'être mariée vivent effectivement en union au moment du recensement. Les célibataires ne représentent que 33% alors que les divorcés (2%) et les veufs (3%) représentent moins d'une personne sur vingt en âge d'être marié. Ces résultats confirment l'intensité des unions observée au Niger par les études antérieures. En fait, c'est surtout en milieu rural que la proportion des personnes vivant en union conjugale est plus élevée ; elle représente 66% de la population cible alors qu'elle est de moins d'une personne mariable sur deux (45%) en milieu urbain. Comme on s'y attendait, les proportions des célibataires et des divorcés sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural.

Ces tendances observées à l'échelle nationale se maintiennent aussi au niveau des régions, sauf dans la communauté urbaine de Niamey et dans la région d'Agadez. Dans la communauté urbaine de Niamey, les célibataires (53%) sont plus nombreux que les mariés (42%), les divorcés (2%) et les veufs (3%) réunis. A Agadez, les célibataires représentent plus des deux cinquième de la population en âge d'être en union conjugale. Dans le milieu urbain de la région d'Agadez, les célibataires sont plus nombreux que les personnes mariées. Cette région renferme aussi deux fois (4%) plus de divorcées que la moyenne nationale (2%).

2 Etat matrimonial de la population résidente par ethnie et niveau d'instruction

La plupart des études sur l'état matrimonial et la nuptialité, menées dans les pays en développement, révèlent l'importance du contexte socioculturel dans la constitution des unions conjugales. L'influence du contexte socioculturel sur la nuptialité est généralement appréhendée à travers le groupe ethnique d'appartenance et le niveau d'instruction. Le tableau 4 suivant indique la répartition de la population résidente en âge d'être en union selon les grands groupes ethniques et le niveau d'instruction atteint en 2001.

Tableau 4: Etat matrimonial de la population par ethnie et niveau d'instruction

	Population totale (en %), ensemble du Niger				Effectif Total
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	
Groupe ethnique					
Arabe	32	59	5	4	22 011
Djerma	33	62	1	4	1 310 678
Gourmantché	27	69	1	3	20 859
Haoussa	21	73	2	4	3 300 868
Kanouri	22	69	4	5	289 923
Peuhl	23	72	2	3	527 450
Touareg	24	67	4	5	573 769
Toubou	29	63	3	5	23 838
Niveau d'instruction					
Sans niveau	23	70	2	5	4 614 418
Ecole coranique	23	72	3	2	881 564
Primaire 1 ^{er} cycle	55	42	2	1	79 353
Primaire 2 ^{ed} cycle	62	35	2	1	497 184
Secondaire 1 ^{er} cycle	65	33	2	1	224 570
Secondaire 2 ^{eme} cycle	70	29	1	0	34 280
Supérieur	44	53	2	1	27 005

Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

Concernant l'appartenance ethnique, il ressort du tableau 4 que la proportion des célibataires est proche de la moyenne nationale (33%) chez les Djerma (33%), les Arabe (32%) et dans une moindre mesure chez les Toubou (29%). Chez tous les autres groupes ethniques, on remarque que les proportions de célibataires sont relativement plus faibles que la moyenne nationale. Elles ne représentent, à peine, qu'une personne en âge d'être mariée sur quatre chez les Gourmantché (27%), Touareg (24%), les Peuhl (23%), les Kanouri (22%) et les Haoussa (21%).

En outre, les divorcés et les veufs représentent au total moins de 10% de la population cible. Chez toutes les ethnies nigériennes, les personnes vivant en union conjugale représentent au

moins les deux tiers de la population en âge d'être mariées. Les proportions de personnes mariées les plus élevées s'enregistrent chez les Haoussa (73%), les Peuhl (72%), les Kanouri (69%) et les Gourmantché (69%) tandis que les pourcentages les plus faibles s'observent chez les Arabe (59%), les Djerma (62%) et les Touareg (67%).

Concernant le niveau d'instruction, il ressort du tableau 4 que les proportions de célibataires augmentent au fur-et- à-mesure que le niveau d'instruction atteint augmente. La proportion de personnes célibataires sans niveau d'instruction (23%) représente pratiquement la moitié de celle de personnes ayant atteint le niveau d'instruction supérieur (44%).

Comme on s'y attendait, le fait d'avoir été à l'école a un effet inhibiteur sur l'accès au marché matrimonial. Les pourcentages de personnes mariées baissent lorsque le niveau d'instruction augmente. Sept personnes sans niveau d'instruction sur dix sont effectivement mariées alors que cette proportion ne représente que 29% chez celles ayant atteint le niveau secondaire deuxième cycle. En outre, il n'existe pas de comportement différentiel en matière de nuptialité entre les personnes non instruites et celles ayant fréquenté l'école coranique. Les proportions de célibataires et des personnes mariées sont pratiquement identiques.

3 Fréquence des ruptures d'union dans la population féminine totale

La pratique du divorce et l'incidence du veuvage chez les femmes permettent d'apprécier la fréquence des ruptures d'union conjugale. La proportion des femmes divorcées dans la population féminine totale, la proportion des femmes veuves dans la population féminine totale, la proportion des femmes divorcées parmi les femmes mariées, et la proportion des femmes veuves parmi les femmes mariées permettent de calculer la fréquence des ruptures d'union.

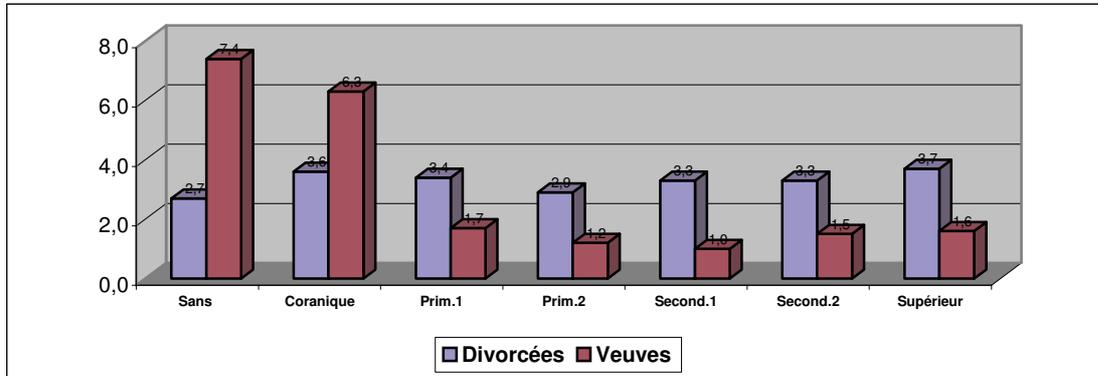
A l'échelle nationale, en milieu urbain comme en milieu rural, les proportions de femmes divorcées et des veuves dans la population féminine totale sont inférieures à 7%. Les plus fortes proportions de veuves se rencontrent en milieu rural alors que le divorce des femmes est surtout fréquent en milieu urbain. Le pourcentage de femmes divorcées est deux fois plus élevé en milieu urbain (4,9%) qu'en milieu rural (2,4%). Au niveau régional, les plus fortes proportions de femmes divorcées sont relevées à Agadez (6,8%), à Diffa (4,2%), à Tahoua (3,8%) et à Niamey (3,5%), tandis que les proportions de veuves les plus élevées sont enregistrées à Tahoua (8,5%), à Diffa (7,6%) et à Tillabéri (7,4%). Le divorce semble être moins fréquent à Dosso (1,5%), à Maradi (2,1%) et à Tillabéri (3,6%) tandis que le niveau de veuvage des femmes le plus bas est relevé à Niamey.

Au sein des groupes ethniques, le divorce des femmes est plus fréquemment observé chez les Arabes (7,6%), et beaucoup moins chez les Gourmantché (1,2%). En revanche, il y a relativement plus de femmes veuves chez les Touareg (8,2%), moins chez les Gourmantché et les Peuhls (5,9%).

Les résultats du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat montrent que les proportions de femmes divorcées et des femmes veuves dans la population féminine totale varient avec le niveau d'instruction. Au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente, les proportions de femmes divorcées augmentent aussi. Les plus fortes proportions de femmes divorcées parmi la population féminine totale sont relevées au niveau des femmes ayant atteint le niveau supérieur d'instruction suivi de celles qui ont fréquenté l'école coranique. L'instruction scolaire est-elle un facteur d'instabilité des unions conjugales ? Concernant, le

veuvage, il apparaît très clairement qu'au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente, les proportions de femmes veuves dans la population féminine totale diminuent. Ces résultats concordent bien avec les indicateurs de mortalité de la population générale car, l'instruction semble avoir un effet positif sur l'espérance de vie.

Figure 3: Proportion des ruptures d'union des femmes selon le niveau d'instruction



Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

En résumé, la répartition de la population résidente en âge d'être mariée par région, milieu de résidence, appartenance ethnique et niveau d'instruction selon l'état matrimonial en 2001 présente assez de similitudes avec les résultats des études antérieures au 3^{ème} RGPH-2001. Les comportements matrimoniaux n'ont pratiquement pas variés au cours des dernières décennies.

CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES DES CONJOINTS

L'objectif visé, à travers le présent chapitre, est de dresser une photographie des unions conjugales par rapport à certaines caractéristiques particulières telles que l'appartenance ethnique, le niveau d'instruction et la situation socioprofessionnelle des conjoints. Il est ainsi possible d'apprécier le degré de brassage culturel des différents groupes ethniques et nationalités vivant au Niger, et la reproduction des classes sociales à travers le choix du conjoint. Pour faire ressortir l'effet de générations, on a distingué les épouses âgées de moins de 30 ans de celles qui sont âgées d'au moins 30 ans.

La difficulté majeure rencontrée dans l'étude des caractéristiques des conjoints à partir des données du 3^{ème} RGPH-2001 porte sur le champ d'observation des conjoints. En effet, la question relative au lien de parenté entre les individus ne permet pas de relier la totalité des épouses à leurs époux. A l'intérieur d'un même ménage, le lien de parenté n'est défini qu'avec le chef de ménage de telle sorte que toutes les femmes mariées à un autre époux que le chef de ménage ne sont pas pris en compte dans ce chapitre. Par exemple, une jeune mariée qui vit sous le même toit que les ascendants de son époux ne fait pas partie du champ de l'étude, car il est peu probable que son époux soit le Chef de ce ménage. Sont également exclues du champ de l'observation, toutes les épouses qui vivent au sein des ménages élargis et dont leurs époux ne sont pas chef de ménage dans lequel elles vivent. Il en est de même des femmes chef de ménage puisque la population cible sélectionnée concerne uniquement les hommes chef de ménage. Ce choix délibéré s'explique par le fait que dans la plupart des sociétés nigériennes, c'est l'homme qui « choisit » son épouse et non l'inverse.

1 Appartenance ethnique des conjoints

Au Niger, comme dans la plupart des sociétés traditionnelles africaines, le choix du conjoint relève rarement des individus concernés. Il relève fréquemment des parents qui préfèrent généralement choisir parmi les enfants de leur entourage immédiat, constitué le plus souvent des personnes appartenant à leur groupe ethnique.

Les indicateurs du choix du conjoint selon l'appartenance ethnique reposent sur la pratique de l'endogamie ethnique (la proportion des femmes nigériennes qui épousent un homme nigérien de même groupe ethnique qu'elles), l'exogamie ethnique (la proportion des femmes nigériennes qui épousent un homme nigérien qui n'est pas de même groupe ethnique qu'elles) et les mariages mixtes (la proportion des femmes nigériennes qui épousent un homme non-nigérien quel que soit son groupe ethnique). Ces trois indicateurs se complètent à l'unité : si une femme nigérienne est mariée, elle l'est avec un homme nigérien de même ethnique qu'elle ou avec un homme nigérien qui n'est pas de même groupe ethnique qu'elle ou bien avec un homme non-nigérien qu'il soit ou non de même groupe ethnique qu'elle. Ces trois (3) indicateurs ont été calculés à partir de la répartition des épouses du chef de ménage selon l'ethnie ou nationalité du chef de ménage et l'ethnie ou la nationalité de l'épouse du chef de ménage.

1.1 Endogamie ethnique

L'indicateur de l'endogamie ethnique permet de faire ressortir l'importance des mariages qui se déroulent entre conjoints de même groupe ethnique. On constate que l'endogamie ethnique

est très forte au Niger. En effet, pour l'ensemble de la population en union conjugale, plus de 95,5% des mariages se déroulent entre conjoints appartenant au même groupe ethnique. Au niveau des toutes les ethnies, neuf mariage sur dix sont des mariages endogames, sauf chez les Arabes et les Gourmantché (Tableau 5).

Tableau 5 : Répartition des proportions de femmes mariées par groupe ethnique d'appartenance selon l'âge et le type de mariage

Ethnie	Epouses âgées de moins de 30 ans			Epouses âgées de plus de 30 ans			Ensemble		
	Endogame	Exogame	Mixte	Endogame	Exogame	Mixte	Endogame	Exogame	Mixte
Arabe	82,4	16,8	0,8	81,6	17,7	0,7	82,0	17,3	0,7
Djerma	94,6	4,9	0,5	95,2	4,3	0,5	95,0	4,5	0,5
Gourmantché	90,8	8,3	0,9	87,1	11,7	1,2	88,9	10,0	1,1
Haoussa	97,3	2,5	0,1	97,2	2,7	0,2	97,3	2,6	0,1
Kanouri	92,6	7,2	0,2	90,5	9,3	0,2	91,5	8,2	0,2
Peuhl	91,3	8,3	0,3	90,5	9,2	0,4	90,8	8,8	0,3
Touareg	93,5	6,3	0,2	92,3	7,5	0,2	92,9	6,9	0,2
Toubou	91,8	7,9	0,2	91,4	8,2	0,4	91,6	8,1	0,3
Ensemble	95,7	4,1	0,2	95,3	4,4	0,3	95,5	4,2	0,2

Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

Il ressort du tableau 5 que la tendance observée au niveau de l'ensemble de la population en union conjugale est respectée aussi bien chez les jeunes générations (moins de 30 ans) que chez les vieilles générations (30 ans au moins). Globalement, les jeunes générations pratiquent l'endogamie ethnique plus que les vieilles générations : 95,7% contre 95,3%. Il en est de même au sein de tous les groupes ethniques sauf chez les Djerma, où on assiste à un léger relâchement de l'endogamie ethnique dans le temps.

1.2 Exogamie ethnique

L'indicateur de l'exogamie mesure l'importance des mariages entre des conjoints de groupes ethniques différents. Il permet d'apprécier le degré de brassage entre les différents groupes ethniques nigériens. Le tableau 6 indique les proportions des femmes nigériennes qui épousent un homme nigérien qui n'est pas de la même ethnie qu'elles selon l'ethnie et le groupe d'âges de l'épouse.

Il ressort des résultats observés dans le tableau 6 que le brassage ethnique, un des facteurs importants de création de la nation nigérienne, n'est pas très poussé. En effet, au niveau de l'ensemble de la population retenue, 4,2% seulement des femmes nigériennes épousent des hommes qui ne sont pas de même ethnie qu'elles. Cependant, cette proportion varie selon le groupe ethnique. Les femmes Arabes (17,3%) et les femmes Gourmantché (10,0%) sont celles qui épousent le plus un homme qui n'est pas de la même ethnie qu'elles. Par contre, les femmes Haoussa (2,6%) et les Djerma (4,5%) sont celles qui épousent le moins un homme qui n'est pas de la même ethnie qu'elles.

Par ailleurs, on constate que les vieilles générations sont plus ouvertes aux mariages entre les groupes ethniques que les jeunes générations : 4,4% contre 4,1%. Il en est de même au sein des groupes ethniques, sauf chez les Djerma où les jeunes générations sont plus ouvertes aux mariages entre les groupes ethniques que les vieilles générations.

1.3 Mariages mixtes

Cet indicateur permet de faire ressortir l'importance des mariages exogames entre une femme nigérienne et un homme non-nigérien, quel que soit son groupe ethnique. On constate que très peu de femmes nigériennes épousent des non-nigériens. Sur l'ensemble de la population retenue, seulement 0,2% de femmes nigériennes épousent des hommes non-nigériens. Ce sont les femmes Arabes (0,7%) et Djerma (0,5%) qui vivent le plus dans des mariages mixtes.

D'autre part, on constate que les vieilles générations sont plus ouvertes aux mariages avec les non-nigériens que les jeunes générations : 0,3% contre 0,2%. Il en est de même au sein des groupes ethniques, sauf chez les Arabes où les jeunes générations sont plus ouvertes aux mariages avec un non-nigérien que les vieilles générations.

2 Niveau d'instruction des conjoints

Cette section examine le niveau d'instruction de la femme en fonction de celui de son époux et vice versa. Une telle analyse permet de voir si les hommes qui ne sont pas instruits n'ont pas tendance à épouser des femmes qui ne sont pas instruites et inversement. Elle a été faite à partir de six (6) indicateurs : la proportion des épouses qui sont « sans niveau d'instruction », la proportion des épouses qui ont fréquenté l'école coranique, la proportion des épouses des

hommes qui ont fréquenté l'école coranique, la proportion des épouses qui ont un niveau d'instruction inférieur à celui de leurs époux et la proportion des épouses qui ont un niveau d'instruction supérieur ou égal à celui de leurs époux.

Les quatre (4) premiers indicateurs ont été calculés à partir de la répartition des épouses du chef de ménage selon le niveau d'instruction du chef de ménage et le niveau d'instruction de l'épouse du chef de ménage et, les deux derniers indicateurs ont été calculés à partir de la matrice qui croise les conjoints qui sont instruits selon leur niveau d'instruction. Cette dernière ne prend en compte que les épouses qui sont instruites et les époux qui sont instruits.

2.1 Proportion des épouses qui ont le niveau d'instruction « Sans Niveau ».

Les résultats du tableau 8 permettent de constater que, pour l'ensemble de la population retenue, plus de quatre épouses sur cinq (83,2%) ne sont pas instruites ; ceci traduit le faible niveau de scolarisation de la population féminine en général. En outre, on constate une certaine relation entre le niveau d'instruction de l'époux et la proportion des femmes non instruites. La proportion des épouses non instruites diminue lorsque le niveau d'instruction de l'époux augmente. Ainsi, alors que cette proportion est de 95,2% chez les hommes non instruits, elle n'est que 12,6% chez les hommes qui ont le niveau d'instruction « Supérieur ».

Tableau 6 : Proportion des épouses du chef de ménage qui sont sans niveau d'instruction par niveau d'instruction du chef de ménage selon le groupe d'âges des épouses

Niveau d'instruction de l'époux	Epouses âgées de		Ensemble
	Moins de 30 ans	Au moins 30 ans	
Sans niveau	94,1	96,1	95,2
Ecole Coranique	58,5	64,1	61,4
Ayant fréquenté du CI au CE1	63,5	65,8	64,4
Ayant fréquenté du CE2 au CM2	61,4	59,7	60,8
Secondaire 1 ^{er} degré	44,6	35,8	41,5
Secondaire 2 ^{ème} degré	28,4	24,3	26,6
Supérieur	14,7	11,2	12,6
Ensemble	80,3	85,7	83,2

Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

Les vieilles générations d'hommes ont relativement plus d'épouses non instruites que les jeunes générations : 85,7% contre 80,3%. Toutes choses égales par ailleurs, c'est surtout les hommes qui ayant atteint le second cycle du secondaire et plus qui ont tendance à ne plus épouser les femmes qui n'ont jamais été à l'école.

2.2 Proportion des épouses qui ont fréquenté l'Ecole Coranique

Cette proportion mesure l'importance des épouses qui ont fréquenté l'école coranique. Elle a été analysée selon le niveau d'instruction du chef de ménage et les grands groupes d'âges des épouses (Tableau 9). On constate que, pour l'ensemble de la population retenue, presque une femme sur dix (9,9%) a fréquenté l'école Coranique. En outre, la proportion des épouses qui ont fréquenté l'école coranique est plus élevée chez les hommes qui ont aussi fréquenté l'école coranique. Chez les époux instruits, la proportion des épouses qui ont fréquenté l'école coranique diminue lorsque le niveau d'instruction de l'époux augmente.

Tableau 7 : Proportion des épouses du chef de ménage qui ont fréquenté l'école coranique par niveau d'instruction du chef de ménage selon le groupe d'âges des épouses

Niveau d'instruction de l'époux	Epouses âgées de		Ensemble
	Moins de 30 ans	Au moins 30 ans	
Sans niveau	2,1	1,5	1,8
Ecole Coranique	33,5	31,0	32,2
Ayant fréquenté du CI au CE1	15,0	11,7	13,7
Ayant fréquenté du CE2 au CM2	12,9	10,2	11,9
Secondaire 1 ^{er} degré	12,3	8,4	10,9
Secondaire 2 ^{ème} degré	10,3	5,2	8,1
Supérieur	6,1	2,8	4,1
Ensemble	11,1	8,8	9,9

Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGP-2001

Par ailleurs, on constate globalement que c'est parmi les jeunes générations qu'il y a relativement plus d'épouses qui ont fréquenté l'école coranique que parmi les vieilles générations. Cette tendance est respectée quel que soit le niveau d'instruction de l'époux.

2.3 Proportion des épouses dont les époux sont non instruits

Cette proportion mesure l'importance des épouses dont les époux n'ont pas fréquenté l'école moderne. Elle a été analysée selon le niveau d'instruction et les grands groupes d'âges des épouses (Tableau 10).

Tableau 8 : Proportion des épouses dont le chef de ménage est sans niveau d'instruction selon le niveau d'instruction et le groupe d'âges des épouses

Niveau d'instruction de l'épouse	Epouses âgées de		Ensemble
	Moins de 30 ans	Au moins 30 ans	
Sans niveau	73,3	78,6	76,2
Ecole Coranique	11,5	12,2	11,8
Ayant fréquenté du CI au CE1	35,6	39,0	37,0
Ayant fréquenté du CE2 au CM2	31,6	35,0	32,9
Secondaire 1 ^{er} degré	16,5	16,0	16,3
Secondaire 2 ^{ème} degré	7,9	7,6	7,8
Supérieur	4,6	2,6	3,1
Ensemble	62,6	70,0	66,6

Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGP-2001

On constate que plus de trois femmes sur cinq (66,6%) épousent des hommes qui ne sont pas instruits, ce qui s'explique en partie par le faible taux de scolarisation de la population masculine en général. Cette proportion diminue lorsque le niveau d'instruction de l'épouse augmente. Alors que trois quart (76,2%) des femmes non instruites épousent un homme non instruit, seulement 3,1% des femmes ayant atteint le niveau d'instruction supérieur vivent maritalement avec un homme non instruit. D'autre part, on constate que c'est parmi les vieilles générations qu'il y a relativement plus d'épouses dont les époux ne sont pas instruits.

2.4 Proportion des épouses ayant un niveau d'instruction inférieur à celui de leurs époux

Les résultats du tableau 11 montrent que sur l'ensemble de la population retenue, plus de quatre femmes sur dix (44,0%) ont un niveau d'instruction inférieur à celui de leurs époux. Cette proportion diminue lorsque le niveau d'instruction de l'épouse passe du « Primaire » au « Secondaire ». Elle est plus élevée chez les épouses qui ont fréquentés du CI jusqu'au CE1(83,6%) et moins élevée chez celles qui ont le niveau d'instruction du Secondaire 1^{er} degré (34,5%).

Tableau 9 : Proportion des épouses dont le niveau d'instruction est inférieur à celui de l'époux par niveau d'instruction selon le groupe d'âges des épouses

Niveau d'instruction de l'épouse	Epouses âgées de		Ensemble
	Moins de 30 ans	Au moins 30 ans	
Ayant fréquenté du CI au CE1	84,3	82,6	83,6
Ayant fréquenté du CE2 au CM2	48,4	51,0	49,4
Secondaire 1 ^{er} degré	30,6	38,6	34,5
Secondaire 2 ^{ème} degré	33,9	37,7	36,2
Supérieur	0,0	0,0	0,0
Ensemble	44,3	43,7	44,0

Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

Par ailleurs, on constate globalement que c'est parmi les jeunes générations qu'il y a relativement plus d'épouses dont le niveau d'instruction est inférieur à celui de leur époux que parmi les vieilles générations : 44,3% contre 43,7%. Cette tendance est respectée chez les épouses qui ont atteint au moins le Cours élémentaire première année. Par contre, elle s'inverse chez celles qui ont atteint le cours moyen 2^{ème} année, le premier cycle du secondaire, le deuxième cycle du secondaire ou le niveau supérieur.

2.5 Proportion des épouses qui ont un niveau d'instruction supérieur ou égal à celui de leurs époux

On constate que parmi les femmes instruites, plus d'une sur deux (56,0%) a un niveau d'instruction supérieur ou égal à celui de leurs époux (Tableau 12). Cette proportion augmente lorsque le niveau d'instruction de l'épouse passe du primaire au secondaire. Elle est plus élevée chez les épouses qui ont atteint le cycle d'instruction « Secondaire 1 » (65,5%) et moins élevée chez celles qui ont le niveau d'instruction « Primaire1 » (16,4%).

Tableau 10 : Proportion des épouses dont le niveau d'instruction est supérieur ou égal à celui de l'époux selon le niveau d'instruction et le groupe d'âges des épouses

Niveau d'instruction de l'épouse	Epouses âgées de		Ensemble
	Moins de 30 ans	Au moins 30 ans	
Ayant fréquenté du CI au CE1	15,7	17,4	16,4
Ayant fréquenté du CE2 au CM2	51,6	49,0	50,6
Secondaire 1 ^{er} degré	69,4	61,4	65,5
Secondaire 2 ^{ème} degré	66,1	62,3	63,8
Supérieur	100,0	100,0	100,0
Ensemble	55,7	56,3	56,0

Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

D'autre part, on constate que, c'est parmi les vieilles générations qu'il y a relativement plus d'épouses dont le niveau d'instruction est supérieur ou égal à celui de leur époux que parmi les jeunes générations : 56,3% contre 55,7%.

3 Situation socioprofessionnelle des conjoints

L'analyse menée dans cette section a pour objet de quantifier l'importance des mariages au sein des catégories socioprofessionnelles. Par exemple, il s'agit de voir si les agriculteurs se marient le plus souvent avec des agricultrices, les artisans avec les artisanes, etc. Elle a été faite à partir de deux indicateurs que sont la proportion des épouses qui sont inactives et la proportion des épouses qui ont la même situation socioprofessionnelle que leurs époux. Ces deux indicateurs ont été calculés à partir de la répartition des épouses du chef de ménage selon la situation socioprofessionnelle du chef de ménage et de son épouse.

3.1 Proportion des épouses inactives

Cette proportion mesure l'importance des épouses inactives. Elle a été analysée selon la situation socioprofessionnelle de l'époux et le groupe d'âges des épouses (Tableau 13).

Tableau 11 : Proportion des épouses inactives selon le groupe d'âges de l'épouse et la situation socioprofessionnelle de l'époux

Situation socioprofessionnelle de l'époux	Epouses âgées de		Ensemble
	Moins de 30 ans	Au moins 30 ans	
Employeurs	80,8	63,9	72,1
Cadres	71,0	42,7	52,9
Employés	81,0	64,0	72,4
Artisans	81,6	64,4	73,4
Ouvriers	83,5	70,4	76,7
Exploitants agricoles	60,6	52,9	56,5
Autres travailleurs agricoles	63,9	55,3	59,6
Travailleurs inclassables	74,0	60,9	67,2
Chômeurs	81,1	68,0	73,8
Inactifs	81,3	70,3	73,2
Ensemble	63,8	55,1	59,1

Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

On constate que près de trois épouses sur cinq (59,1%) sont inactives. Quelle que soit la situation socioprofessionnelle de l'époux, la proportion des épouses inactives dépasse les 50%. Il existe cependant des disparités selon la situation socioprofessionnelle de l'époux. Ainsi, chez les employeurs, les employés, les artisans, les ouvriers, les chômeurs et les inactifs, la proportion des épouses inactives dépasse les 70%. Elle varie entre 50 et 60% chez les cadres, les exploitants agricoles, les autres travailleurs agricoles et les travailleurs inclassables. Il ressort aussi des résultats du tableau 13 que c'est au sein des jeunes générations qu'il y a relativement plus d'épouses inactives qu'au sein des vieilles générations : 63,8% contre 55,1%. Cette tendance est respectée quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle.

3.2 Proportion des épouses qui ont la même situation socioprofessionnelle que leurs époux

Le tableau 14 indique la répartition de la proportion des épouses du chef de ménage qui ont la même situation socioprofessionnelle que le chef de ménage selon le groupe d'âges des épouses. On constate, à partir des résultats de ce tableau, qu'au niveau de l'ensemble du pays, plus d'un quart (21,0%) des épouses ont la même situation socioprofessionnelle que leurs époux. Cependant, il existe des disparités énormes entre les catégories socioprofessionnelles.

L'endogamie socioprofessionnelle est, de loin, plus forte chez les inactifs où on note près de trois quarts (73,2%) de cas. Chez les travailleurs dans l'agriculture, environ un quart de mariages sont célébrés entre agriculteurs : 20,2% chez les exploitants agricoles et 23,6% chez les autres travailleurs agricoles ; 17,1% des artisanes se marient avec des artisans et 11,2% des employées épousent des employés. Au niveau des autres catégories socioprofessionnelles, l'endogamie socioprofessionnelle est très faible (moins de 10%). D'autre part, on remarque aussi que c'est au sein des vieilles générations qu'il y a relativement plus d'épouses qui ont la même catégorie socioprofessionnelle que leurs époux qu'au sein des jeunes générations : 23,3% contre 18,3%. Cette tendance est respectée quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, sauf chez les inactifs et les inactives où on observe l'effet inverse.

Tableau 12 : Proportion des épouses du chef de ménage qui ont la même situation socioprofessionnelle que le chef de ménage selon le groupe d'âges des épouses

Situation socioprofessionnelle de l'époux	Epouses âgées de		Ensemble
	Moins de 30 ans	Au moins 30 ans	
Employeurs	1,2	2,8	2,0
Cadres	1,5	9,5	6,6
Employés	6,4	15,9	11,2
Artisans	11,9	22,9	17,1
Ouvriers	1,2	1,5	1,4
Exploitants agricoles	18,4	21,8	20,2
Autres travailleurs agricoles	21,2	25,8	23,6
Travailleurs inclassables	2,9	3,5	3,2
Chômeurs	1,4	1,9	1,6
Inactifs	81,3	70,3	73,2
Ensemble	18,3	23,3	21,0

Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

En résumé, les résultats définitifs du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat révèlent une certaine inertie des valeurs traditionnelles en matière de choix du conjoint. Le brassage culturel, à travers les mariages exogamiques ou mixte entre groupes ethniques ou nationalités, tant prôné par les discours politiques, tarde à s'installer dans les mœurs. Le choix du conjoint se fait le plus souvent au sein du même groupe ethnique, de la même catégorie socioprofessionnelle ou du même niveau d'instruction.

Cependant, des signes tangibles d'évolution vers un éclatement de l'endogamie existent. C'est ainsi que les populations Arabe, Gourmantché et Djerma desserrent de plus en plus l'étai de l'endogamie et épousent des populations d'autres ethnies ou nationalités. Les autres tendances importantes qui se dégagent, en matière de choix du conjoint, concernent aussi l'endogamie au sein de la classe socioprofessionnelle et du niveau d'instruction. Les personnes instruites par exemple se marient de plus en plus entre elles, de telle sorte que la proportion de femmes instruites qui épousent un homme sans niveau d'instruction diminue selon les générations.

CHAPITRE 5 : NIVEAUX ET TENDANCE DE LA POLYGAMIE

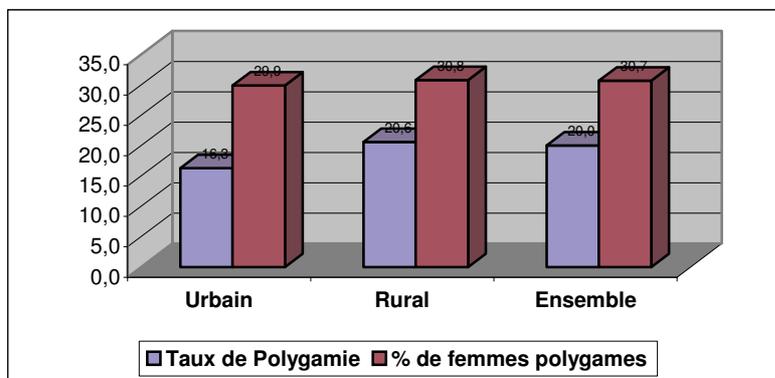
La notion de polygamie renferme à la fois les concepts de polygynie et de polyandrie. La polygynie traduit le fait pour un homme de se marier à plusieurs femmes alors que la polyandrie signifie le fait pour une femme de se marier à plusieurs hommes à la fois. Les sociétés nigériennes ne pratiquant pas la polyandrie. Le terme polygamie utilisé dans cette étude est donc synonyme de polygynie.

L'objectif visé à travers ce chapitre est d'examiner l'ampleur, l'évolution dans le temps et certaines caractéristiques explicatives de la pratique de la polygamie. L'analyse différentielle de la polygamie est faite selon les grands groupes d'âges, le milieu de résidence, la région de résidence, les groupes ethniques et le niveau d'instruction.

1 : Pratique de la polygamie selon la région et le milieu de résidence

L'ampleur de la polygamie est appréciée à travers le taux de polygamie et la proportion des épouses vivant en régime polygamique. Le taux de polygamie, qui représente la proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés, permet d'apprécier la pratique de la polygamie chez les hommes. La proportion des épouses vivant en régime polygamique, qui représente le poids démographique des femmes qui subissent la polygamie parmi les femmes mariées, permet d'apprécier la pratique de la polygamie chez les femmes. Le graphique suivant indique la répartition des taux de polygamie et des proportions de femmes polygames selon le milieu de résidence.

Figure 4 : Indicateurs de pratique de polygamie selon le sexe



Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGP/H-2001

La polygamie est très répandue au Niger. Elle est pratiquée par un cinquième des hommes mariés (20,0%) et presque un tiers (30,7%) des épouses vivent en régime polygamique. Elle demeure encore plus forte en milieu rural (où un homme sur cinq pratique la polygamie) qu'en milieu urbain où on n'enregistre qu'un homme polygame pour six hommes mariés.

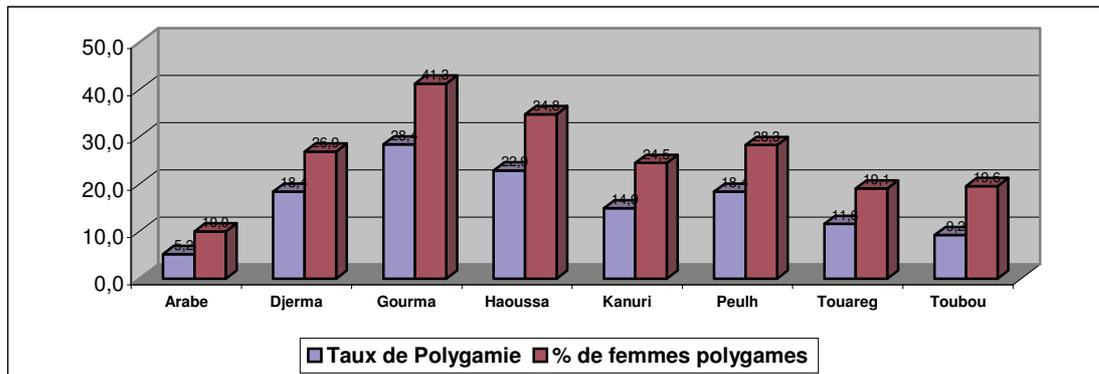
La polygamie est aussi un phénomène régional. Elle est plus pratiquée dans certaines régions que dans d'autres. Le taux de polygamie le plus élevé s'observe à Maradi (27,4%) alors que la région d'Agadez détient le niveau le plus bas (9,4%). La répartition des proportions d'épouses vivant en régime polygamique observe également cette tendance avec (41,2%) à Maradi contre (19,3%) à Agadez. (Pour le classement des autres régions, voir annexe).

Par ailleurs, au niveau de chaque région, on constate que les hommes pratiquent plus la polygamie en milieu rural qu'en milieu urbain, sauf à Agadez où on assiste à une situation contraire. En effet, dans cette région, 16,4% des hommes pratiquent la polygamie en milieu urbain contre seulement 3,8% en milieu rural. En outre, les femmes subissent la polygamie plus en milieu urbain qu'en milieu rural, sauf à Maradi où on assiste à une situation contraire. En effet, dans cette région, 39,3% de femmes subissent la polygamie en milieu urbain contre 41,4% en milieu rural.

2 : Fréquence de la pratique de la polygamie selon le groupe ethnique

La polygamie est fortement pratiquée chez tous les groupes ethniques du Niger. Cependant, ce sont les populations Gourmantché, Haoussa et Djerma qui détiennent les taux de polygamie les plus élevés alors que les Arabe, les Toubou et les Touareg en pratiquent relativement peu. Presque un tiers des hommes Gourmantché (28,4%) contre seulement un arabe sur vingt (5,2%) pratiquent la polygamie. Le graphique suivant indique la répartition des taux de polygamie et des proportions de femmes polygames selon l'ethnie et le sexe.

Figure 5 : Indicateurs de pratique de la polygamie par ethnie selon le sexe



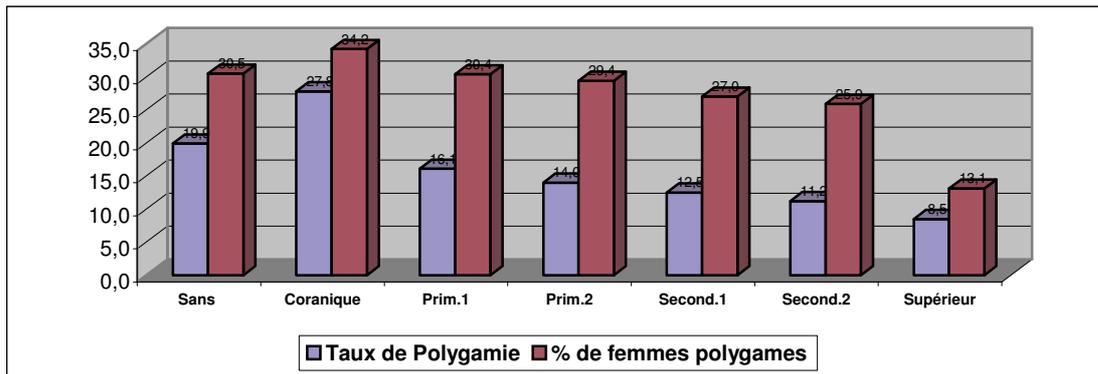
Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGP/H-2001

La tendance observée en matière de polygamie au niveau des hommes est aussi respectée au niveau des femmes. Il y a relativement plus de femmes en régime polygamique chez les Gourmantché (41,3%) que chez les Arabe (10,0%). Ainsi, les femmes ne subissent pas la polygamie de la même façon au sein des différents groupes ethniques du pays.

3 : Fréquence de la pratique de la polygamie selon le niveau d'instruction

Le taux de polygamie et la proportion des épouses vivant en régime polygamique varient selon le niveau d'instruction des couples. Le graphique suivant indique la répartition des taux de polygamie et des proportions de femmes polygames selon le niveau d'instruction.

Figure 6 : Indicateurs de pratique de polygamie par niveau d'instruction selon le sexe



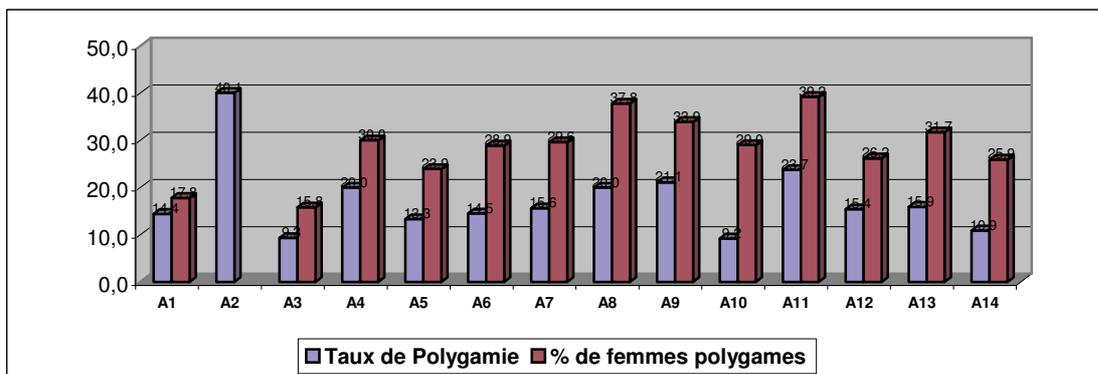
Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGP/H-2001

Il ressort des résultats du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat que ce sont les hommes ayant fréquenté l'école coranique et ceux qui n'ont jamais été à l'école qui pratiquent le plus la polygamie. Cette tendance s'observe aussi au niveau des femmes. Les épouses ayant fréquenté l'école coranique et celles qui n'ont jamais été à l'école sont celles qui subissent le plus la polygamie. A mesure que le niveau d'instruction augmente, la pratique de la polygamie baisse. Le taux de polygamie passe de 27,8% chez les hommes ayant fréquenté l'école coranique et 19,9% chez ceux qui n'ont jamais été à l'école à seulement 8,5% chez les hommes ayant atteint le niveau supérieur. Il en est de même de la proportion des épouses vivant en régime polygamique qui passe de 34,2% chez celles qui ont fréquenté l'école coranique à seulement 13,1% chez celles qui ont atteint le niveau supérieur.

4 : Fréquence de la pratique de la polygamie selon l'occupation principale

Comme on s'y attendait, la pratique de la polygamie varie en fonction de l'occupation principale. Chez les hommes, des plus polygames au moins polygames on retrouve les chefs traditionnels (40,1%), les pêcheurs et travailleurs de l'exploitation forestière (23,7%), les travailleurs de l'agriculture (21,1%), les commerçants, les vendeurs et les autres spécialistes des professions libérales (20,0%), les conducteurs de machines et de montures (15,9%), les travailleurs spécialistes dans les services à l'exception des commerçants et vendeurs (15,6%), les ouvriers spécialistes et travailleurs des arts et métiers (15,4%), les employés et agents subalternes du secteur public ou privé (14,5%), les membres des corps législatifs, administrateurs et cadres dirigeants (14,4%), les cadres intermédiaires (13,3%), les manœuvres (10,9%), les cadres supérieurs et spécialistes des professions administratives, techniques et libérales (9,3%) et les travailleurs de l'élevage (9,2%).

Figure 7 : Indicateurs de pratique de la polygamie par occupation principale selon le sexe



Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGP/H-2001

LEGENDE :

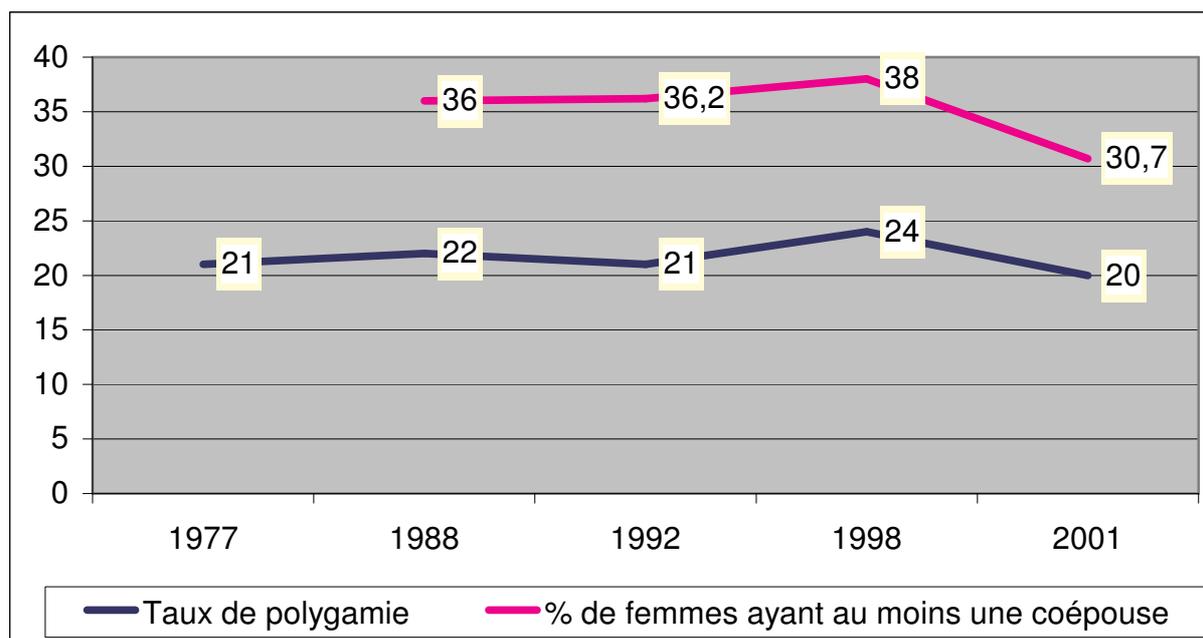
- A1 : Membres des corps législatifs, administrateurs et cadres dirigeants ;
- A2 : Membres de la chefferie traditionnelle ;
- A3 : Cadres supérieurs et spécialistes des professions administratives, techniques et libérales ;
- A4: Autres spécialistes des professions libérales ;
- A5: Cadres intermédiaires ;
- A6: Employés et agents subalternes du secteur public ou privé ;
- A7: Travailleurs spécialistes dans les services à l'exception des commerçants et vendeurs ;
- A8: Commerçants et vendeurs ;
- A9: Travailleurs de l'agriculture ;
- A10: Travailleurs de l'élevage ;
- A11: Pêcheurs et travailleurs de l'exploitation forestière ;
- A12: Ouvriers spécialistes et travailleurs des arts et métiers ;
- A13: Conducteurs de machines et de montures ;
- A14: Manœuvres.

Chez les femmes, de celles qui subissent le plus la polygamie à celles qui la subissent le moins, on retrouve les pêcheurs et travailleurs de l'exploitation forestière (39,2%), les commerçants et vendeurs (37,8%), les travailleurs de l'agriculture (33,9%), les conducteurs de machines et montures (31,7%), les autres spécialistes des professions libérales (30,0%), les travailleurs spécialistes dans les services à l'exception des commerçants et vendeurs (29,6%), les travailleurs de l'élevage (29,0%), les employés et agents subalternes du secteur public ou privé (28,9%), les ouvriers spécialistes et travailleurs des arts et métiers (26,2%), les manœuvres (25,9%), les cadres intermédiaires (23,9%), les membres des corps législatifs, administrateurs et cadres dirigeants (17,8%) et les cadres supérieurs et spécialistes des professions administratives, techniques et libérales (15,8%).

5 : Evolution de la fréquence de la pratique de la polygamie

En comparant les taux de polygamie relevés au cours des différentes opérations de collecte d'informations statistiques au Niger de 1977 à 2001, on se rend compte que la pratique de la polygynie s'est toujours maintenue au dessus de 20%, autrement dit un homme marié sur cinq a plus d'une épouse. Nonobstant la différence de qualité des données recueillies au cours des différents recensements et enquêtes, on constate que l'évolution du taux de polygamie n'a pas été régulière. On peut cependant retenir que la pratique de la polygamie chez les hommes a diminué d'au moins un point entre 1977 et 2001.

Figure 8: Evolution du taux de polygamie et de la proportion de femmes vivant en régime polygamique dans le temps



Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

Chez les femmes, la pratique de la polygamie semble avoir baissé de cinq points entre 1977 et 2001. En effet, les proportions des épouses vivant dans un régime polygame sont passées de 36% à 31%. Les données des recensements de 1988 et de 2001 situent le nombre moyen d'épouses par homme polygame à 2,2.

6 : Ampleur de la pratique de la polygamie

Le nombre moyen d'épouses par homme polygame mesure l'ampleur de la polygamie chez les hommes. Cet indicateur doit normalement être supérieur ou égal à deux puisque chaque homme polygame a au moins deux femmes. Chez les femmes, c'est le nombre moyen de coépouses par femme vivant en régime polygamique qui permet de mesurer l'ampleur de la polygamie. Cet indicateur doit normalement être supérieur ou égal à un puisque chaque femme vivant en régime polygamique a au moins une coépouse. Enfin, le nombre moyen d'épouses par homme marié permet d'apprécier simultanément la pratique et l'ampleur de la polygamie dans les sociétés nigériennes. Cet indicateur est en effet un indice synthétique du taux de polygamie et du nombre moyen d'épouses par homme polygame³.

Au niveau national, les résultats du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat révèlent un nombre moyen d'épouses par homme marié de 1,2 et un nombre moyen d'épouses par hommes polygames de 2,2. En milieu urbain, aussi bien qu'en milieu rural, on constate la même ampleur. Du côté des femmes, chaque épouse vivant en régime polygamique a en moyenne 1,2 coépouses. Cette ampleur est la même en milieu rural mais légèrement supérieure en milieu urbain.

³ Il existe en effet une relation entre ces trois indices : si les migrations des individus sans leurs conjoints sont négligeables, on doit avoir la relation : $E_m = 1 + P_h * (E_p - 1)$ dans laquelle, E_m désigne le nombre moyen de femmes par homme marié, P_h , le Taux de polygamie et E_p , le nombre moyen de femmes par homme polygame.

Dans toutes les régions du pays, la même tendance du niveau national s'observe tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Chez les hommes, le nombre moyen d'épouses par homme marié tourne autour de 1,2 et le nombre moyen d'épouses par homme polygame avoisine 2,2. Chez les femmes, le nombre moyen de coépouses par femme vivant en régime polygame est toujours proche de 1,2. Ces tendances se maintiennent également selon le groupe ethnique et le niveau d'instruction. Par contre, chez les hommes relevant de certaines catégories socioprofessionnelles, le nombre moyen d'épouses par homme polygame est nettement plus élevé que la moyenne nationale: les chefs traditionnelles polygames par exemple ont un nombre moyen d'épouses de 2,7 contre 2,3 pour les membres des corps législatifs, administrateurs et cadres dirigeants polygames.

Les résultats du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat révèlent également un nombre moyen de femmes par homme marié de :

- 1,1 chez les cadres supérieurs et spécialistes des professions administratives, techniques et libérales, les travailleurs de l'élevage et les manœuvres ;
- de 1,2 chez les membres des corps législatifs, administrateurs et cadres dirigeants, les cadres intermédiaires, les employés et agents subalternes du secteur public ou privé, les travailleurs spécialistes dans les services à l'exception des commerçants et vendeurs, les commerçants et vendeurs, les ouvriers spécialistes et travailleurs des arts et métiers et les conducteurs d'installation et des machines et montures ;
- de 1,3 chez les autres spécialistes des professions libérales, les travailleurs de l'agriculture, les pêcheurs et travailleurs de l'exploitation forestière;
- 1,7 chez les membres de la chefferie traditionnelle. Néanmoins, cette ampleur varie en fonction du groupe d'âges.

Le nombre moyen de coépouses par femme vivant en régime polygame est de

- 1,2 chez les travailleurs de l'agriculture, les travailleurs de l'élevage, les ouvriers spécialistes et travailleurs des arts et métiers et les conducteurs d'installation et des machines et montures ;
- 1,3 chez les membres des corps législatifs, administrateurs et cadres dirigeants, les cadres supérieurs et spécialistes des professions administratives, techniques et libérales, les cadres intermédiaires, les travailleurs spécialistes dans les services à l'exception des commerçants et vendeurs, les commerçants et vendeurs, les pêcheurs et travailleurs de l'exploitation forestière et les manœuvres;
- 1,4 chez les autres spécialistes des professions libérales et les employés et agents subalternes du secteur public ou privé. Néanmoins, cette ampleur varie en fonction du groupe d'âges.

En résumé, les résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1988 et 2001 révèlent que l'ampleur de la polygamie n'a pas changé dans le temps. En effet, le nombre moyen de femmes par homme polygame est resté au tour de 2,2.

CHAPITRE 6 : INTENSITE ET CALENDRIER DE LA NUPTIALITE

L'intensité et le calendrier de la nuptialité s'apprécient à travers les éléments de la table de nuptialité. Les meilleures tables de nuptialité sont obtenues à partir des données longitudinales (sur plusieurs générations). Cependant, les données transversales comme celles recueillies lors du 3ème recensement général de la population et de l'habitat permettent de construire une table de nuptialité du moment. On emploie alors les méthodes dites de la génération fictive. Celle utilisée dans la présente étude pour construire les tables de nuptialité de moment est la méthode dite de répartition des proportions des célibataires par âge. Elle a permis de construire les tables de nuptialité au niveau national, par régions et par groupe ethnique.

L'intensité de la nuptialité des célibataires représente la proportion de célibataires qui finissent par se marier entre l'âge d'entrée en union et l'âge au-delà duquel on considère que les célibataires ne peuvent plus se marier. Le complémentaire à l'unité de l'intensité de la nuptialité est le célibat définitif. Il représente donc la proportion des célibataires qui ne subissent pas le mariage, finissant par conséquent définitivement leur vie en tant que célibataire.

L'âge moyen au premier mariage est l'âge auquel tous les célibataires devraient se marier s'ils devaient le faire au même âge. A partir d'une table de nuptialité, on obtient l'âge moyen au premier mariage en faisant la moyenne pondérée des âges au mariage, sous l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires consécutifs. L'âge moyen au premier mariage permet d'apprécier la précocité du mariage⁴: plus cet âge est bas, plus le mariage est précoce.

L'âge médian au premier mariage est l'âge de l'individu dont le rang du mariage divise la population des mariés en deux groupes égaux, les individus du premier groupe se mariant avant cet âge et ceux du deuxième groupe après cet âge. C'est donc l'âge auquel la moitié des célibataires se marient. Tout comme l'âge moyen au premier mariage, il donne une appréciation de la précocité du mariage.

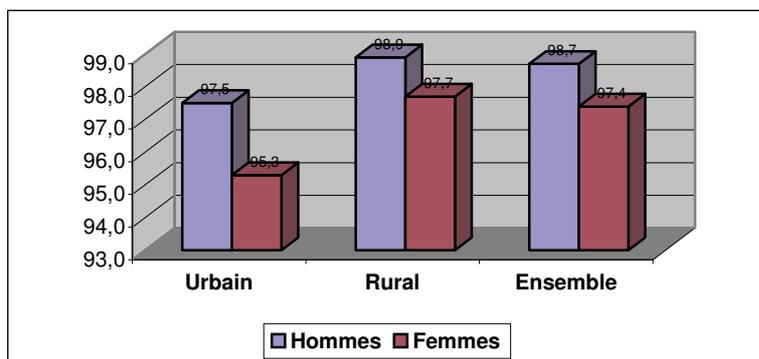
Ce chapitre traite de l'intensité et du calendrier de la nuptialité des célibataires par âge et sexe selon le milieu et la région de résidence et le groupe ethnique d'appartenance. Il y est également abordé l'évolution des indicateurs de nuptialité dans le temps. Enfin, retenons que la nuptialité des hommes et celle des femmes ont été étudiées de façon séparée.

1. Intensité de la nuptialité

Au Niger, le mariage est très intense tant chez les hommes que chez les femmes. En effet, presque tous les hommes et toutes les femmes finissent par se marier. L'intensité de nuptialité est de 98,7% chez les hommes et 97,4% chez les femmes. Il existe cependant des disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. Les hommes et les femmes du milieu rural se marient un peu plus que ceux du milieu urbain. L'intensité de nuptialité des hommes est de 98,9% en milieu rural contre 97,5% en milieu urbain et celle des femmes est de 97,7% en milieu rural contre 95,3% en milieu urbain (Figure 10).

⁴ La précocité peut aussi s'apprécier en considérant les proportions de célibataires chez les jeunes adultes, par exemple à 15-19 ans et 20-24 ans.

Figure 9 : Intensité de la nuptialité selon le sexe



Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

Au niveau des régions, le mariage est également très intense tant chez les hommes que chez les femmes. L'analyse différentielle montre que le niveau le plus élevé d'intensité de la nuptialité des hommes est relevé à Maradi (99,3%) et le niveau le plus bas à Niamey (96,6%). Le mariage des femmes est plus intense à Diffa (99,3%) et moins fréquent à Niamey (95,5%).

L'intensité de la nuptialité est également très élevée dans toutes les ethnies nigériennes. Cependant, le mariage des hommes est plus fréquent chez les Haoussa, les Kanouri, les Arabes, les Toubou et les Touareg que chez les Djerma et les Gourmantché. Chez les femmes, ce sont les Gourmantché, les Arabes et les Touareg qui détiennent le record de la nuptialité alors que le mariage est moins fréquent chez femmes Kanouri, Toubou, Touareg et Djerma (voir annexe).

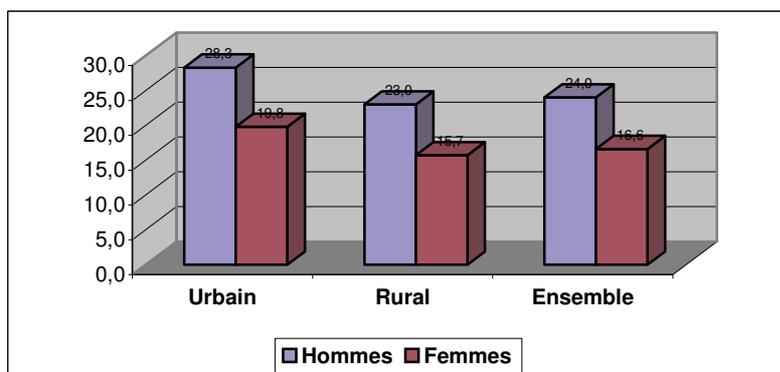
L'étude différentielle de l'intensité de la nuptialité selon le niveau d'instruction montre qu'il n'existe pratiquement pas d'écart entre les hommes et les femmes de même niveau d'instruction, hormis chez ceux qui ont fréquenté l'école coranique au sein desquels les hommes se marient largement plus que les femmes. En outre, la fréquentation de l'école a une influence négative sur l'intensité du mariage. A mesure que le niveau d'instruction augmente, l'intensité du mariage diminue tant chez les hommes que chez les femmes.

2. : Calendrier de la nuptialité

2.1 : Calendrier de la nuptialité au niveau national

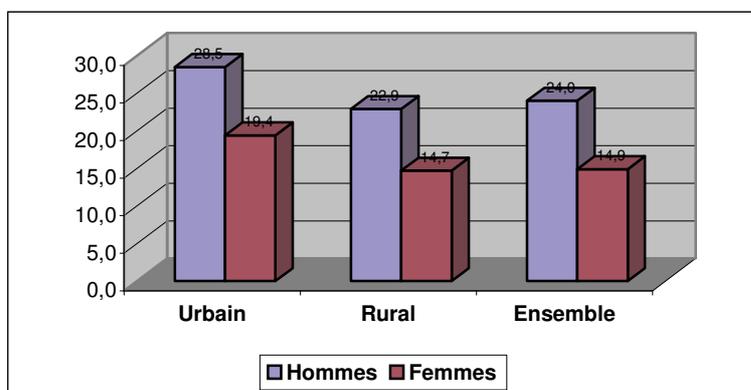
Le calendrier de la nuptialité se mesure à travers l'âge moyen et l'âge médian au premier mariage. A l'échelle nationale, les femmes se marient plus précocement que les hommes. Ces derniers se marient en moyenne à 24,0 ans tandis que l'âge moyen des femmes au premier mariage est de 16,6 ans. Pendant que la moitié des hommes célibataires ne finissent par se marier que vers 24 ans, celle des femmes célibataires est déjà mariée à 14,9 ans (Figures 11 et 12).

Figure 10: Age moyen au premier mariage selon le sexe



Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

Figure 11: Age médian au premier mariage selon le sexe



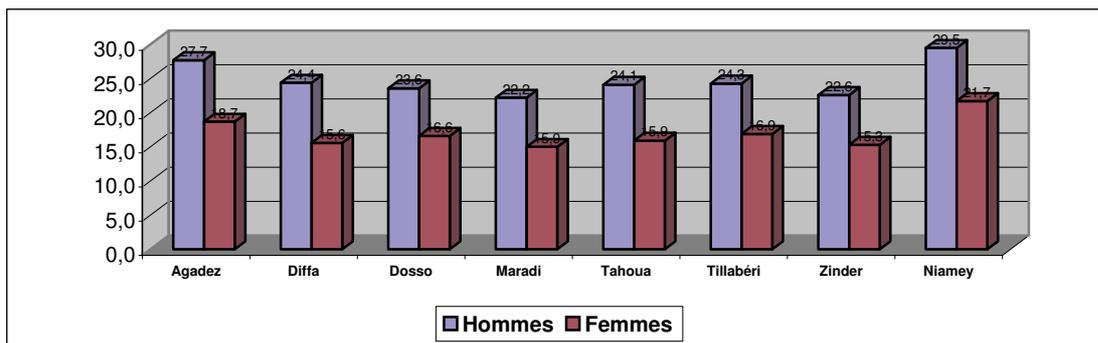
Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

Les disparités existent selon le milieu de résidence, les hommes et les femmes du milieu rural se mariant plus tôt que ceux du milieu urbain. En milieu rural, les hommes se marient en moyenne à 23,0 ans et les femmes à 15,7 ans contre respectivement 28,3 ans et 19,8 ans en milieu urbain. Parallèlement, en milieu rural, la moitié des hommes se marient avant 22,9 ans et celle des femmes avant 14,7 ans contre respectivement 28,5 ans et 19,4 en milieu urbain.

2.2 : Calendrier de la nuptialité au niveau des régions

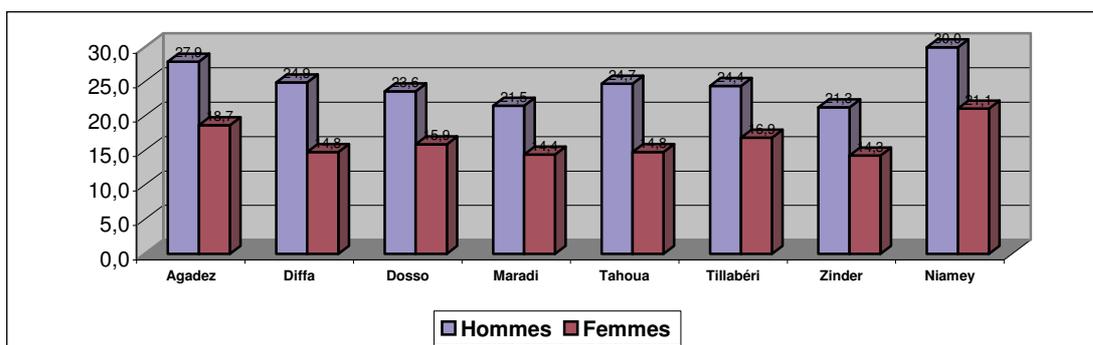
La précocité du mariage, observée à l'échelle nationale, se maintient au niveau des régions aussi (graphiques 69 et 70). Cependant, des écarts importants existent entre les régions par rapport à l'âge moyen et à l'âge médian au premier mariage. Les hommes et les femmes se marient en moyenne plus tôt à Maradi (22,2 ans pour les hommes et 15,0 ans pour les femmes), et plus tard à Niamey (29,5 ans pour les hommes et 21,7 ans pour les femmes). Parallèlement, la moitié des hommes et celle des femmes se marient plus tôt à Zinder (avant 21,3 ans pour les hommes et avant 14,3 ans pour les femmes), et plus tard à Niamey (avant 30,0 ans pour les hommes et avant 21,1 ans pour les femmes).

Figure 12: Age moyen au premier mariage par région selon le sexe



Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

Figure 13: Age médian au premier mariage par région selon le sexe



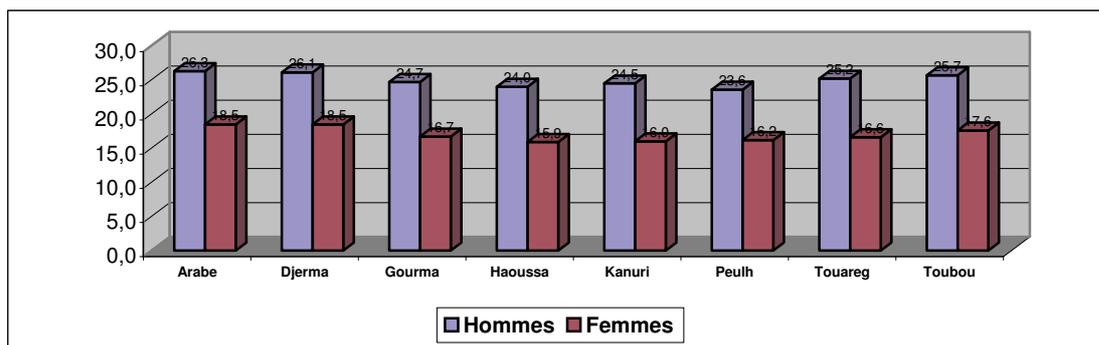
Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

En considérant le milieu de résidence comme caractéristique de différenciation, on constate qu'en milieu urbain les hommes et les femmes se marient en moyenne plus tôt à Maradi (26,4 ans pour les hommes et 17,4 ans pour les femmes) et plus tard à Tillabéri (28,6 ans pour les hommes et 21,0 ans pour les femmes). En milieu rural, les hommes et les femmes se marient, en moyenne, plus tôt à Maradi (21,6 ans pour les hommes et 14,8 ans pour les femmes) et plus tard à Agadez (27,2 ans pour les hommes et 18,0 ans pour les femmes).

2.3 : Calendrier de la nuptialité selon l'appartenance ethnique

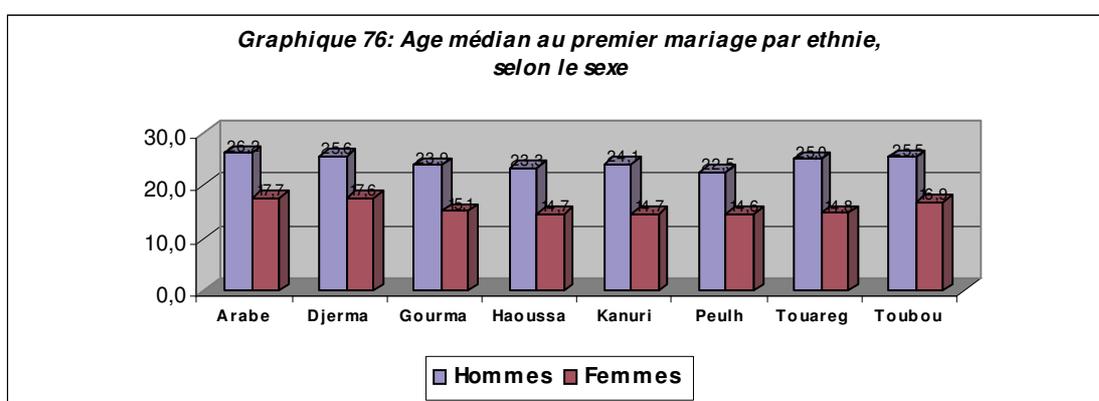
Les graphiques 75 et 76 indiquent la répartition de l'âge moyen et l'âge médian au premier mariage selon le sexe en 2001. On constate que l'âge moyen au premier mariage des hommes est plus élevé chez les Arabes et les Toubou et les Djerma que chez les Haoussa, les Gourmantché, les Peuhl et les Kanouri. L'âge moyen au mariage le plus bas est de 24 ans chez les Haoussa et le plus élevé est enregistré chez les Arabes avec 26,3 ans).

Figure 14: Age moyen au premier mariage par ethnie selon le sexe



Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

Figure 15 : Age médian au premier mariage par ethnie selon le sexe



Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

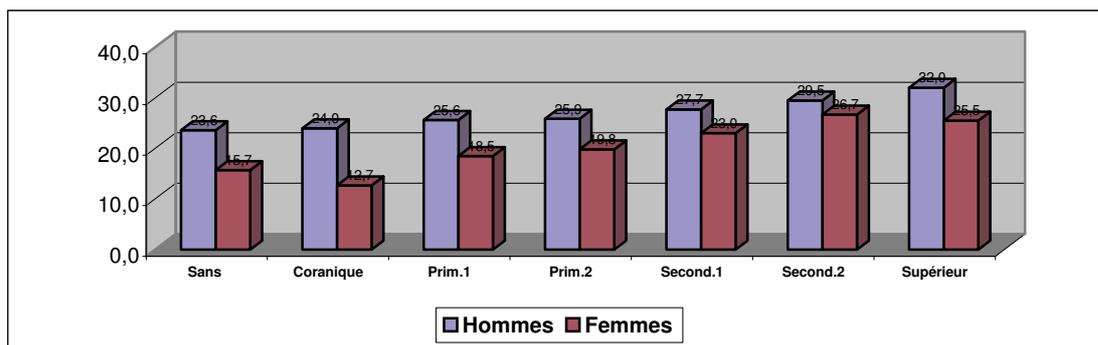
Parallèlement, l'âge médian au premier mariage des hommes le plus bas est enregistré chez les Haoussa (avant 23,3 ans) et celui des femmes chez les Peuhl (avant 14,6 ans). Par contre, la moitié des hommes et celle des femmes se marient plus tard chez les Arabe (avant 26,2 ans pour les hommes et avant 17,7 ans chez les femmes).

2.4 : Calendrier de la nuptialité selon le niveau d'instruction

L'entrée en mariage varie en fonction du niveau d'instruction de l'homme et de celui de la femme. En effet, les hommes qui ne sont pas instruits se marient en moyenne plus tôt (23,6 ans) alors que ceux qui ont atteint le niveau supérieur se marient en moyenne plus tard (32,0 ans). Chez les femmes, ce sont celles qui ont fréquenté l'école coranique qui se marient en moyenne plus tôt (12,7 ans) tandis que, celles qui ont atteint le 2^{ème} cycle du secondaire se marient en moyenne plus tard (26,7 ans en moyenne).

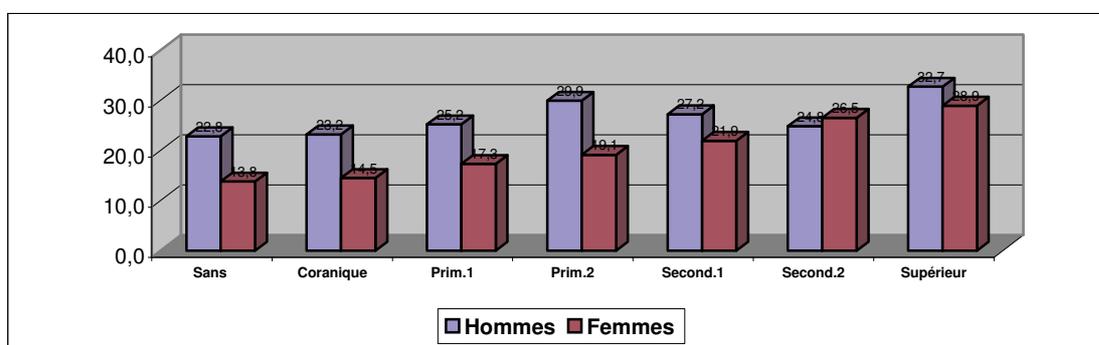
Parallèlement, la moitié des hommes qui ne sont pas instruits et celle des femmes qui ne sont pas instruites, se marient plus tôt (avant 22,8 ans pour les hommes et avant 13,8 ans pour les femmes), mais celles des hommes et des femmes qui ont atteint le niveau supérieur se marient plus tard (32,7 ans pour les hommes et avant 28,9 ans pour les femmes). Ainsi, les hommes et les femmes qui sont moins instruites sont plus enclins à rentrer en mariage plus tôt que ceux qui sont plus instruites.

Figure 16 : Age moyen au premier mariage par niveau d'instruction selon le sexe



Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

Figure 17 : Age médian au premier mariage par niveau d'instruction selon le sexe



Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

En somme, au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente, l'âge moyen et l'âge médian au premier mariage augmentent aussi.

3. : Evolution de la nuptialité des célibataires

Le tableau 15 ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de nuptialité des célibataires par sexe

Tableau 13 : Evolution des indicateurs de nuptialité des célibataires par sexe

Indicateurs	RGP/H-1988	RGP/H-2001
Hommes		
Intensité de nuptialité (%)	99,0	98,7
Age moyen au premier mariage (année)	23,8	24,0
Age médian au premier mariage (année)	23,0	24,0
Femmes		
Intensité de nuptialité (%)	99,2	97,4
Age moyen au premier mariage (année)	16,4	16,6
Age médian au premier mariage (année)	15,4	14,9

Source : Exploitation des résultats définitifs des recensements de 1988 et 2001

Les résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1988 et de 2001 montrent que l'intensité de nuptialité a stagné au tour de 99% (99,0% en 1988 et 98,7% en 2001). L'âge moyen au premier mariage n'a pratiquement pas varié entre les deux périodes

(23,8 ans en 1988 et 24,0 ans en 2001), mais, l'âge médian au premier mariage a augmenté d'une année, en passant de 23,0 ans en 1988 à 24,0 ans en 2001 ; ce qui signifie que les mariages de célibataires commencent à survenir de plus en plus tardivement, même si le rythme de ce changement demeure encore très lent.

Au niveau des femmes, l'intensité de la nuptialité a connu une légère baisse en passant de 99,2% en 1988 à 97,4 en 2001. L'âge moyen au premier mariage a légèrement augmenté de 0,2 point (il est passé de 16,4 ans en 1988 à 16,6 ans en 2001) et l'âge médian au premier mariage a au contraire baissé en passant de 15,4 ans à 14,9 ans. L'explication la plus plausible de ce recul de l'âge médian se résume à une rentrée massive de la première moitié des jeunes filles en mariage, mais par la suite, les mariages de la deuxième moitié se seraient réalisés de plus en plus tardivement. Chez les femmes, l'intensité de la nuptialité a légèrement baissé, mais l'évolution du calendrier n'est pas encore perceptible.

CHAPITRE 7 : NUPTIALITE DES ADOLESCENTES

Ce chapitre aborde trois points essentiels de l'analyse des pratiques en matière de nuptialité chez les adolescentes. Il s'agit des caractéristiques de l'état matrimonial des adolescentes, de l'intensité du mariage précoce chez les adolescents et des caractéristiques matrimoniales des adolescentes non-célibataires. Est considérée, dans la présente étude, comme adolescente, toute fille âgée de 12 à 18 ans.

1 : Caractéristiques matrimoniales des adolescentes

Cette analyse a été faite à partir de trois indicateurs : le poids démographique des adolescentes non-célibataires⁵, le poids démographique des adolescentes mariées et le poids démographique des adolescentes en régime polygamique. Le poids démographique des adolescentes non-célibataires représente la proportion des adolescentes qui ont déjà contracté un mariage dans la population totale des adolescentes. Le poids démographique des adolescentes mariées représente la proportion des adolescentes mariées dans la population totale des adolescentes. Le Poids démographique des adolescentes en régime polygamique représente la proportion des adolescentes qui subissent la polygamie dans la population totale des adolescentes mariées.

A l'échelle nationale, près de la moitié (48,3%) des adolescentes a déjà contracté au moins une union. Les adolescentes du milieu rural ayant déjà contracté une union sont trois fois plus nombreuses que celles du milieu urbain : 55,0% contre 18,8%. Cette proportion est plus élevée chez les adolescentes âgées de 15 à 18 ans que chez celles âgées de 12 à 14 ans au niveau national et ce quel que soit le milieu de résidence considéré.

En 2001, une adolescente sur six (15,8%) subit la polygamie au Niger. C'est surtout en milieu rural que les adolescentes subissent la polygamie plus qu'en milieu urbain. Elles sont 17,0% en milieu rural et 15,7% en milieu urbain à vivre avec au moins une coépouse.

Au niveau régional, l'analyse différentielle montre que les proportions des adolescentes non célibataires, des adolescentes mariées et des adolescentes ayant au moins une coépouse sont trop importantes à Zinder, à Maradi et Diffa que partout ailleurs au Niger. Le record des proportions d'adolescentes mariées (63,7%) et vivant dans un régime polygame (22%) sont enregistrées dans la région de Maradi alors que les niveaux les plus bas des adolescentes mariées sont observés à Niamey (11,5%) et celui des adolescentes vivant dans un régime polygame à Tillabéri (10%).

En milieu urbain, c'est aussi dans la région de Maradi qu'il y a relativement plus d'adolescentes non-célibataires (29,2%), d'adolescentes mariées (27,1%) et d'adolescentes qui subissent la polygamie (22,8%). C'est à Tillabéri qu'il y a moins d'adolescentes non-célibataires (14,6%) et d'adolescentes mariées (13,2%). La plus faible proportion d'adolescentes qui subissent la polygamie s'observe dans la région de Dosso (11,2%).

⁵ Les adolescentes non-célibataires sont celles qui ont déjà contracté au moins un mariage, c'est-à-dire, qui sont mariées, divorcées, veuves ou dans un autre type d'union.

Tout comme en milieu urbain, le milieu rural de la région de Maradi détient les niveaux les plus élevés d'adolescentes non-célibataires (68,7%), d'adolescentes mariées (67,7%) et d'adolescentes qui subissent la polygamie (21,6). Par contre, c'est dans le milieu rural de la région d'Agadez qu'il y a relativement moins d'adolescentes non-célibataires (26,6%), d'adolescentes mariées (23,7%) et d'adolescentes qui subissent la polygamie (6,9%).

2 : Intensité de la nuptialité des adolescentes selon leur appartenance ethnique

Malgré les niveaux élevés des proportions d'adolescentes vivant en union conjugale dans tous les groupes ethniques Nigériens, moins d'une adolescente sur dix vit dans un ménage polygame. Par contre, chez les Gourmantché et les Haoussa, cette proportion d'adolescente mariée ayant au moins une coépouse avoisine les 20%. Chez les Haoussa, les adolescentes non-célibataires représentent 55,3%, celles qui sont mariées 53,3% ; autrement dit, 2% ont déjà rompu leur union conjugale avant l'âge de 18 ans. Chez les Gourmantché, 24,7% des adolescentes subissent déjà la polygamie. En revanche, il y a relativement moins d'adolescentes mariées (27,4%) et d'adolescentes qui subissent la polygamie (6,2%) chez les Arabe.

3 : Intensité de la nuptialité des adolescentes selon le niveau d'instruction

Les proportions d'adolescentes non-célibataires, d'adolescentes mariées et d'adolescentes qui subissent la polygamie dépendent du niveau d'instruction. En effet, il y a relativement plus d'adolescentes non-célibataires (68,4%) et plus d'adolescentes mariées (66,6%) parmi celles qui ont fréquenté l'école coranique. A mesure que le niveau d'instruction augmente, les proportions d'adolescentes non-célibataires, d'adolescentes mariées et d'adolescentes qui subissent la polygamie diminuent.

4 : Intensité des mariages précoces chez les adolescents

Est considéré, dans cette étude, comme mariage précoce, tout mariage intervenant pendant l'adolescence du garçon et de la fille. L'intensité des mariages précoces a été définie par la proportion des mariages des adolescents dans l'ensemble des mariages. Cette intensité s'obtient à partir d'une table de nuptialité du moment des célibataires en rapportant le nombre des mariages des adolescents au nombre total des mariages des hommes.

Au niveau national, le mariage des adolescents (jeunes garçons et jeunes filles) représente une part importante dans l'ensemble des mariages. Chez les jeunes garçons, plus d'un mariage sur six (15,9%) est célébré avant 18 ans. L'intensité est plus forte chez les jeunes filles où, plus de trois quarts (77,4%) des mariages sont célébrés avant 18 ans.

Il existe des disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. En milieu rural, les mariages des adolescents touchent 20,2% de jeunes garçons et 85,9% de jeunes filles en milieu rural alors qu'ils ne sont que 3,0% des jeunes garçons et 45,0% des jeunes filles en milieu urbain.

Au niveau régional, chez les jeunes garçons, le mariage des adolescents représente une part importante (plus de 10%) dans l'ensemble des mariages des hommes dans toutes les régions,

sauf à Agadez (2,7%) et à Niamey (2,1%). Il est plus intense à Zinder (30,1%) que partout ailleurs. Chez les jeunes filles, c'est la région de Maradi qui détient le record de mariage des adolescentes (91,8%) et la communauté urbaine de Niamey a le niveau le plus bas (30,3%). Par ailleurs, on constate qu'au sein de chaque région, les jeunes garçons et les jeunes filles sont beaucoup plus touchés par les mariages précoces en milieu rural qu'en milieu urbain.

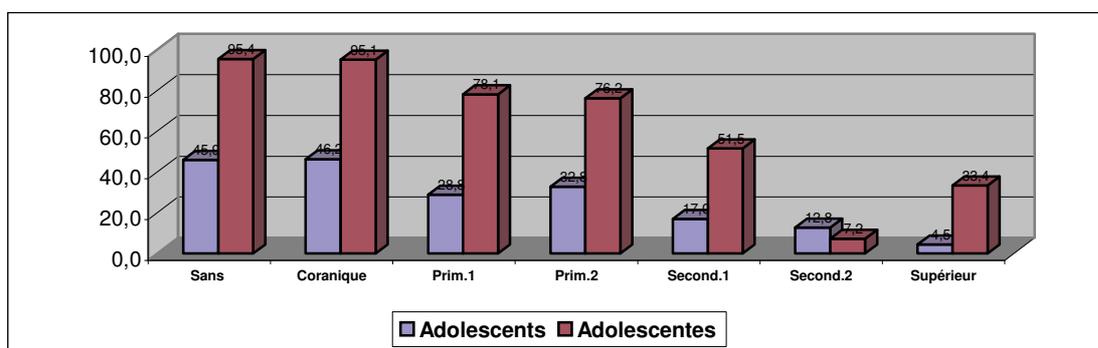
5 : Intensité des mariages des adolescents au sein des groupes ethniques

Le mariage des adolescents représente une part importante (plus de 10%) dans l'ensemble des mariages, sauf chez les Arabe (8,2%), les Djerma (8,7%) et les Toubou (4,5%). Il est plus intense chez les Peuhl (22,5%) et moins important chez les Toubou (4,5%). Quant au mariage des adolescentes, il se pratique beaucoup plus chez les Haoussa (85,2%) et moins chez les Djerma (61,6%). Par ailleurs, quel que soit le groupe ethnique considéré, les jeunes filles sont plus touchées que les jeunes garçons par les mariages précoces.

6 : Intensité des mariages des adolescents selon le niveau d'instruction

Le mariage des adolescents (jeunes garçons et jeunes filles) varie en fonction du niveau d'instruction. Chez les adolescents, les mariages précoces touchent beaucoup plus ceux qui ont fréquenté l'école coranique et ceux qui n'ont jamais été à l'école. Par contre, au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente, la proportion des adolescents mariés diminue.

Figure 18: Intensité des mariages précoces par niveau d'instruction selon le sexe



Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

Chez les adolescentes, les mêmes tendances d'évolution du mariage précoce s'observent au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. L'effet du niveau d'instruction sur le mariage précoce s'explique certainement par la durée de la fréquentation scolaire des adolescents.

7 Intensité du mariage des adolescentes selon la survie des parents

Il est couramment constaté que la mort des parents influence la situation matrimoniale des adolescentes. Les résultats définitifs du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat de 2001 confirment ce constat. En effet, quel que soit le groupe d'âges considéré, la proportion des adolescentes qui ont déjà contracté un premier mariage est plus faible chez les adolescentes qui ont leurs deux parents en vie que chez les adolescentes orphelines de père et/ou de mère. La perte d'un parent (mère ou père) a pratiquement le même effet en matière d'entrée en union. Par contre, la disparition des deux parents semble fortement précipité le

mariage précoce des adolescentes. En effet, les résultats du recensement de 2001 montrent que seulement une adolescente sur cinq (19,8%) dont les deux parents sont en vie était marié avant l'âge de 14 ans contre trois sur cinq (64,2%) dont les deux parents sont décédés. Cette tendance est aussi observée au niveau des adolescentes âgées de 15 à 18 ans.

Tableau 16 : Proportion (%) des adolescentes non-célibataires (ayant déjà contracté un premier mariage) par groupe d'âges, selon la survie des parents

Survie des parents	12-14 ans	15-18 ans	12-18 ans
Père et mère en vie	19,8	63,5	45,9
Père décédé	29,0	69,2	46,9
Mère décédée	28,1	71,1	47,0
Père et mère décédés	64,2	82,0	72,8

On peut donc affirmer que les adolescentes orphelines de père et/ou de mère sont plus vulnérables aux mariages précoces que les adolescentes qui ont leurs deux parents en vie. La survie des parents peut ainsi constituer un frein aux mariages précoces chez les adolescentes.

Par ailleurs, on constate aussi que les adolescentes qui ont leurs deux parents en vie, subissent la polygamie moins que les adolescentes orphelines de père et/ou de mère. Par contre les adolescentes orphelines de père et de mère, subissent la polygamie plus que celles dont au moins un des parents est en vie. On peut aussi affirmer que les adolescentes orphelines de père et/ou de mère, sont plus enclines à accepter la polygamie que celles dont les deux parents sont en vie. A l'extrême, les adolescentes orphelines de père et de mère sont plus enclines à accepter la polygamie que celles dont au moins, un des deux parents est en vie. La survie des parents, peut constituer un frein à l'acceptation de la polygamie chez les adolescentes.

En somme, la survie des parents semble avoir une influence sur les mariages précoces et l'acceptation de la polygamie chez les adolescentes. Toutefois, les données du recensement ne permettent de savoir si le mariage des adolescentes, est antérieur ou postérieur au décès du ou des parents. D'où la nécessité d'approfondir cette analyse à partir des données d'enquêtes spécifiques, pour faire ressortir clairement la relation entre la survie des parents et les mariages précoces des adolescentes d'une part, et entre la survie des parents et l'acceptation de la polygamie chez les adolescentes d'autre part et de se préoccuper des conditions de vie des adolescentes orphelines.

CONCLUSION GENERALE

L'analyse de l'Etat matrimonial et de la nuptialité de la population résidente au Niger lors du 3ème recensement général de la population et de l'habitat, réalisé en 2001, a permis d'aboutir à quelques résultats principaux liés à la composition de la population selon l'état matrimonial, la nuptialité des célibataires, la polygamie, les pratiques en matière de nuptialité chez les adolescents et aux ruptures d'union (divorce et veuvage) chez les femmes.

Dans l'ensemble du pays, quel que soient le milieu de résidence, la région de résidence ou le groupe ethnique d'appartenance, la proportion des personnes mariées est plus importante que celles des célibataires, des divorcées et des veuves réunies. Cette tendance est respectée au niveau de la population masculine et de la population féminine. Par contre, la prédominance des célibataires se fait sentir dans certains centres urbains des régions. La composition de la population selon l'Etat matrimonial varie d'une région à une autre, d'un groupe ethnique à un autre et selon le niveau d'instruction. Au sein d'une région, elle varie aussi selon le milieu de résidence. Les célibataires viennent généralement en deuxième position. Les divorcés et les veufs ne sont pas nombreux.

Les remariages rapides et la pratique de la polygamie expliquent en partie la faiblesse des ruptures d'union au Niger. Par ailleurs, à l'échelle nationale, au niveau des régions et au sein des groupes ethniques, en milieu rural tout comme en milieu urbain, les mariés monogames sont plus nombreux que les mariés polygames. Bien que la polygamie, soit autorisée, le type de mariage le plus dominant au Niger est donc la monogamie.

En outre, l'étude différentielle des caractéristiques des conjoints a montré qu'il continue à régner au Niger une forte endogamie basée sur l'appartenance ethnique, le niveau d'instruction et la catégorie socioprofessionnelle. Contrairement aux attentes sur le brassage culturel tant prôné par les discours politiques, les femmes se marient généralement au sein de leur groupe ethnique. Il y a une forte proportion d'épouses et d'époux qui n'ont aucun niveau d'instruction. Cela peut être lié au faible taux de scolarisation et d'alphabétisation de la population totale en général, féminine en particulier. Il y a aussi une forte proportion d'épouses inactives, ce qui corrobore le faible taux d'activité féminine, surtout dans le secteur moderne. La proportion des mariages intra-professionnelle est très forte entre les inactifs et moyennement forte entre les exploitants et les autres travailleurs agricoles.

Pour ce qui est de la nuptialité des célibataires, le mariage est presque universel (l'intensité de nuptialité est très forte) et très précoce aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Cependant, il y a des disparités entre les deux sexes : les hommes se marient un peu plus que les femmes, par contre, les femmes se marient plus précocement que les hommes. Ces deux tendances sont respectées en milieu urbain et en milieu rural, au niveau des régions et au sein des groupes ethniques. Par contre, il y a des écarts entre les deux milieux ; l'intensité de la nuptialité est un peu plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. De même, le mariage est plus précoce en milieu rural qu'en milieu urbain. Le célibat définitif est donc très faible au Niger.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette forte intensité du mariage. Dans la plupart des sociétés nigériennes, on continue à croire que le mariage élève le statut de l'homme et de la femme. L'homme célibataire est très souvent considéré comme irresponsable : on ne peut pas lui confier des responsabilités (telles que diriger la prière à la mosquée parmi des hommes mariées, etc.). L'homme célibataire, tout comme la femme célibataire, doit se marier pour

bien pratiquer sa religion musulmane et ne pas s'aventurer dans des pratiques antireligieuses qui désintègrent la structure familiale et désorganisent la société. La religion majoritairement revendiquée (l'islam) par les nigériens ne reconnaît que les enfants nés des liens de mariage.

En ce qui concerne la polygamie, elle est très répandue et touche les hommes et les femmes, dès leur jeune âge. Au niveau des régions, la polygamie est plus pratiquée à Maradi que partout ailleurs. En outre, l'écart d'âge entre époux et épouse est plus faible à Maradi que dans les autres régions. Au niveau des groupes ethniques du pays, les Gourmantché pratiquent la polygamie plus que les autres ethnies. Les pratiques du lévirat⁶ et du sororat⁷, expliquent certainement l'intensité de la polygamie dans cette communauté nigérienne.

Il semblerait qu'il ait un paradoxe dans l'importance de la pratique de la polygamie entre la région de Maradi et la région de Tillabéri où il y a une forte concentration des Gourmantché. On aurait, en effet, dû s'attendre à ce que la pratique de la polygamie soit plus importante dans la région de Tillabéri que dans la région de Maradi. L'explication la plus plausible n'est qu'un effet du nombre. En effet, les Gourmantché ne représentent que 0,4% de la population totale nigérienne, mais ce faible effectif des Gourmantché n'influence pas les comportements matrimoniaux, notamment en ce qui concerne la pratique de la polygamie dans la région de Tillabéri.

Pour ce qui est des pratiques en matière de nuptialité chez les adolescents, il y a une proportion très importante d'adolescentes qui ont déjà contracté une union, c'est-à-dire qui sont mariées, divorcées ou veuves. Parmi ces adolescentes non-célibataires, la majorité est mariée. De plus, à l'échelle nationale, au niveau des régions et au sein des groupes ethniques, les mariages précoces des adolescents représentent une part très importante de l'ensemble des mariages. Cependant, les adolescentes sont plus touchées par les mariages précoces que les adolescents. Il existe aussi des disparités énormes dans la pratique des mariages précoces entre le milieu urbain et le milieu rural : les jeunes garçons et les jeunes filles du milieu rural sont plus touchés par les mariages précoces que leurs jeunes frères et sœurs du milieu urbain.

En outre, l'intensité du mariage précoce est plus élevée dans la tranche d'âge des 12-14 ans que dans celle 15-18 ans. Cette tendance est respectée en milieu rural, mais s'inverse par contre en milieu urbain. Au niveau des régions, sauf à Agadez et dans la Communauté Urbain de Niamey, cette tendance est aussi respectée : les mariages précoces touchent surtout les femmes, dès leur très jeune âge (entre 12 et 14 ans). Au sein de la plupart des groupes ethniques aussi cette tendance est respectée : les mariages précoces touchent les adolescentes la plupart du temps à leur très jeune âge (entre 12 et 14 ans), sauf chez les Arabe et les Toubou, au niveau desquels le phénomène touche surtout les adolescentes aux âges avancés (entre 15 et 18 ans).

Ces pratiques en matière de nuptialité varient d'une région à une autre, d'un groupe ethnique à un autre et selon le niveau d'instruction. Au sein d'une région, elles varient selon le milieu de résidence, les adolescents et les adolescentes du milieu rural étant les plus exposés à ces pratiques que leurs frères et sœurs du milieu urbain.

Les résultats de cette étude montrent aussi que le mariage précoce chez les adolescentes est corrélé à la survie des parents ; le niveau d'instruction influence le célibat des adolescentes.

⁶ Le lévirat consiste à attribuer la femme d'un mari défunt, sa femme à son petit frère. Le petit frère hérite donc de fait de la femme de son grand frère en cas de décès de celui-ci.

⁷ Le sororat consiste à remplacer une femme défunte par sa petite sœur.

De même, les adolescentes ménagères, orphelines de père et/ou de mère et les adolescentes les moins instruites sont plus exposées aux mariages précoces.

Concernant les ruptures d'union, les femmes divorcées et les veuves ne sont pas nombreuses dans la population totale. Par contre au sein de la population féminine, les femmes en rupture d'union sont nombreuses car plus de 10% de cette population féminine est divorcée ou veuve. Cependant, les ruptures d'union ne touchent pas les femmes de la même façon en milieu rural et en milieu urbain. Elles varient aussi d'une région à une autre, selon le groupe ethnique et le niveau d'instruction.

En résumé, le sexe, l'âge, le milieu de résidence, la région, le groupe ethnique d'appartenance, le niveau de l'instruction, l'occupation principale, la survie des parents et la situation d'activité constituent des facteurs différentiels des comportements matrimoniaux de la population résidente recensée en 2001 au Niger.

Au cours des prochaines opérations de collecte de données statistiques, il est essentiel que la question portant sur la situation matrimoniale ne se limite pas à recueillir des informations transversales ne permettant d'étudier que des stocks de célibataires, de mariés, de veufs, de divorcés et autres types d'unions. Il faudra aussi recueillir des données longitudinales afin de décrire les trajectoires nuptiales des individus et mieux appréhender les différents aspects liés aux pratiques en matière de nuptialité tels que l'analyse des écarts d'âge entre les conjoints par exemple.

BIBLIOGRAPHIE

Abarchi Fatouma, « Les mutations du mariage chez les Arawa du Niger », mémoire de maîtrise en sociologie à l'Université de Niamey.

Ali Amadou, « Sida et mariage : Impact socioéconomique du Sida sur l'institution matrimoniale », mémoire de maîtrise en sociologie à l'Université de Niamey.

Allahissem Yankai Martine, « Femme et foyer au Niger : contribution de la femme salariée dans le ménage », mémoire de maîtrise en sociologie à l'Université de Niamey.

Cathérienne Belensigri Gabriel, « Les problèmes sociaux des filles du Niger », mémoire de maîtrise en sociologie à l'Université de Niamey.

Dameida Ayi Lolo, « Le divorce en milieu intellectuel-urbain : Cas de la Commune II de Niamey », mémoire de maîtrise en sociologie à l'Université de Niamey.

Daniel Sala Diakanda, « Introduction à l'Etude des Populations », Documents pédagogiques de l'IFORD, Yaoundé, juin 1992.

Françis Gendreau, « La Population de l'Afrique », Manuel de Démographie, Edition Karthala, 1993.

Françoise Gubry, « Analyse de la nuptialité », Documents pédagogiques de l'IFORD, Yaoundé, juillet 1994.

Hamadou Naguibou, « Choix du conjoint : Cas des fonctionnaires de la ville de Niamey », mémoire de maîtrise en sociologie à l'Université de Niamey.

Houdou Sanoussi, « Les conséquences sociales du mariage et du divorce dans la communauté urbaine de Niamey », mémoire de maîtrise en sociologie à l'Université de Niamey.

Louis Henry, « Dictionnaire Démographique Multilingue », Volume Français, 2^{ème} édition.

Madame Handou Kadi, « Le mariage hier et aujourd'hui chez les Djerma du Niger », mémoire de maîtrise en sociologie à l'Université de Niamey.

Mahamane Anou, « Les implications sociales du mariage dans la communauté urbaine de Niamey : Cas du quartier Karadjé », mémoire de maîtrise en sociologie à l'Université de Niamey.

Malam Amadou Saadou, « Traditions islamiques, sexualité et changement social : Cas des filles-mères dans la ville d'Agadez », mémoire de maîtrise en sociologie à l'Université de Niamey.

Mfoulou Raphaël, « Indicateurs et thèmes d'études prioritaires du RGP/H-2001 », document de travail du BCR, 2001.

Nourou Kimba, « Les facteurs explicatifs de la polygamie au Niger », Mémoire de fin d'étude, Yaoundé, 1997.

République du Niger, « Enquête Démographique et de Santé, 1992 ».

République du Niger, « Enquête Démographique et de Santé, 1998 ».

République du Niger, « Recensement Général de la Population 1988, Analyse des données Définitives, Etat Matrimonial et Nuptialité », Niamey, février 1992.

Roland Pressat, « Analyse démographique », PUF, avril, 1983

Salé Aboubacar, « L'impact de l'instruction sur les rapports conjugaux en milieu étudiant », mémoire de maîtrise en sociologie à l'Université de Niamey.

Tahirou Askandri, « Etude de la polygamie au quartier Lazaret de Niamey », mémoire de maîtrise en sociologie à l'Université de Niamey.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Répartition de la population résidente masculine âgée de 15 ans et plus par région et milieu de résidence selon l'état matrimonial

Milieu de résidence	Population masculine, ensemble Niger				Total
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	
Niger	38,4	59,5	1,4	0,7	
Urbain	53,8	44,6	1,2	0,4	
Rural	35	62,8	1,4	0,8	
Agadez	53,3	44,7	1,2	0,8	
Urbain	53,8	44,4	1,3	0,5	
Rural	43,7	53,7	1,3	1,3	
Diffa	42,2	54,8	2	1	
Urbain	50,3	46,6	2,5	0,6	
Rural	35,1	61,6	2,1	1,2	
Dosso	45,6	53,2	0,6	0,6	
Urbain	54,8	43,9	0,9	0,4	
Rural	40,1	58,6	0,6	0,7	
Maradi	31,5	66,4	1,4	0,7	
Urbain	48,1	50,3	1,2	0,4	
Rural	29,4	68,4	1,5	0,7	
Tahoua	38,5	59,9	0,9	0,7	
Urbain	48,6	49,6	1,4	0,4	
Rural	37,4	61	0,9	0,7	
Tillabéri	42,8	56	0,5	0,7	
Urbain	56	42,7	0,8	0,5	
Rural	42,1	56,7	0,5	0,7	
Zinder	29,9	66,2	3	0,9	
Urbain	50,4	47,5	1,6	0,5	
Rural	26,9	69	3,2	0,9	
Niamey	57,7	41	0,9	0,4	

ANNEXE 2 : Répartition de la population résidente féminine âgée de 12 ans et plus par région et milieu de résidence selon l'état matrimonial

	Célibataire	Marié	Divorcée	Veuve	Total
Niger	18,7	71,9	2,8	6,6	
Urbain	35	53,8	4,9	6,3	
Rural	15,3	75,6	2,4	6,7	
Agadez	33,2	53,9	6,8	6,1	
Urbain	32,4	54,5	7,7	5,4	
Rural	27	58,9	6,7	7,4	
Diffa	15,3	72,9	4,2	7,6	
Urbain	27,1	58,1	7,5	7,3	
Rural	13,3	75,4	3,7	7,6	
Dosso	18,9	72,6	1,5	7	
Urbain	35,9	54,1	3,4	6,6	
Rural	17,7	73,9	1,4	7	
Maradi	11,7	80,8	2,1	5,4	
Urbain	25	63,1	4,7	7,2	
Rural	10	83,1	1,7	5,2	
Tahoua	15,8	71,9	3,8	8,5	
Urbain	27	57,2	7,7	8,1	
Rural	14,5	73,6	3,4	8,5	
Tillabéri	24	66,4	2,2	7,4	
Urbain	37,7	49,6	4,5	8,2	
Rural	23,4	67,1	2,1	7,4	
Zinder	13,6	77,7	3	5,7	
Urbain	31,7	55,3	5,3	7,7	
Rural	11	80,9	2,7	5,4	
Niamey	42,1	49,5	3,5	4,9	

ANNEXE 3 : Répartition de la population résidente masculine âgée de 15 ans et plus par appartenance ethnique et par niveau d'instruction selon l'état matrimonial

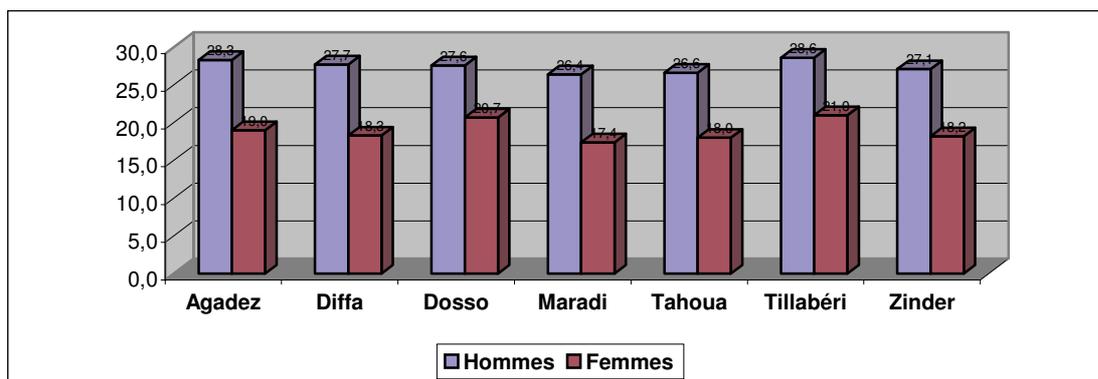
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuf	Total
Groupe ethnique					
Arabe	43,7	53,8	1,5	1	
Djerma	46,6	52,3	0,5	0,6	
Gourmantché	41	57,8	0,5	0,7	
Haoussa	35,8	62	1,6	0,6	
Kanouri	34,6	61,9	2,5	1	
Peuhl	36	61,2	1,8	1	
Touareg	37,5	60,2	1,2	1,1	
Toubou	41,8	56,4	1,1	0,7	
Niveau d'instruction					
Sans niveau	33,5	64,2	0,9	1,4	
Ecole coranique	29,2	68,5	0,7	1,6	
Primaire 1er cycle	65,3	33,4	0,3	1	
Primaire 2ed cycle	68,6	30,2	0,2	1	
Secondaire 1er cycle	69,1	29,8	0,2	0,9	
Secondaire 2eme cycle	69,5	39,6	0,2	0,7	
Supérieur	45,5	53,3	0,2	1	

ANNEXE 4 : Répartition de la population résidente féminine âgée de 12 ans et plus par appartenance ethnique et niveau d'instruction selon l'état matrimonial

Population féminine, ensemble du Niger

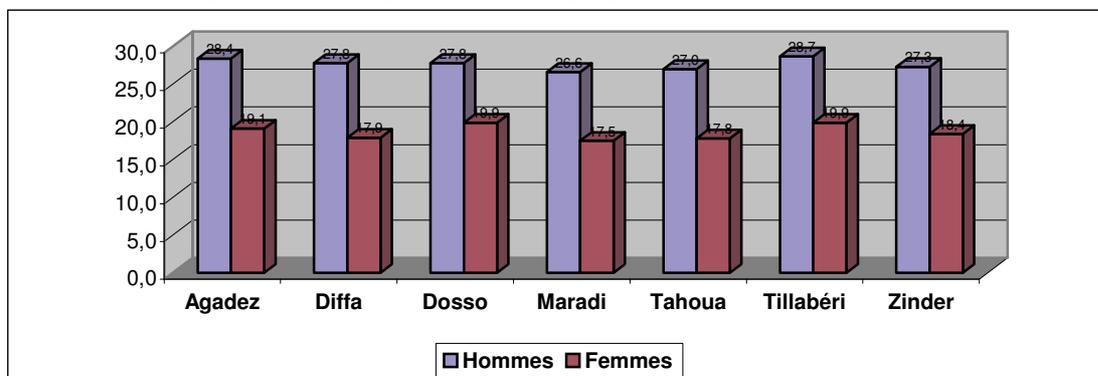
	Célibataire	Marié	Divorcé	Veuve	Total
Groupe ethnique					
Arabe	27,5	57,8	7,6	7,1	
Djerma	27,5	63,7	2	7	
Gourmantché	20,2	72,7	1,3	5,8	
Haoussa	15,2	75,8	2,7	6,3	
Kanouri	17,4	70,3	4,7	7,6	
Peuhl	17,4	74,4	2,3	5,9	
Touareg	18,7	68,4	4,7	8,2	
Toubou	25,3	62,7	4,3	7,7	
Niveau d'instruction					
Sans niveau	15,2	74,1	7,4	2,7	
Ecole coranique	10,8	79,4	6,3	3,5	
Primaire 1er cycle	39,8	55,1	1,7	3,4	
Primaire 2ed cycle	52,6	43,3	1,2	2,9	
Secondaire 1er cycle	57	38,7	1	3,3	
Secondaire 2eme cycle	69,4	27,4	0,9	2,3	
Supérieur	42,1	52,6	1,6	3,7	

ANNEXE 5 : Age moyen au premier mariage par région selon le sexe (milieu urbain)



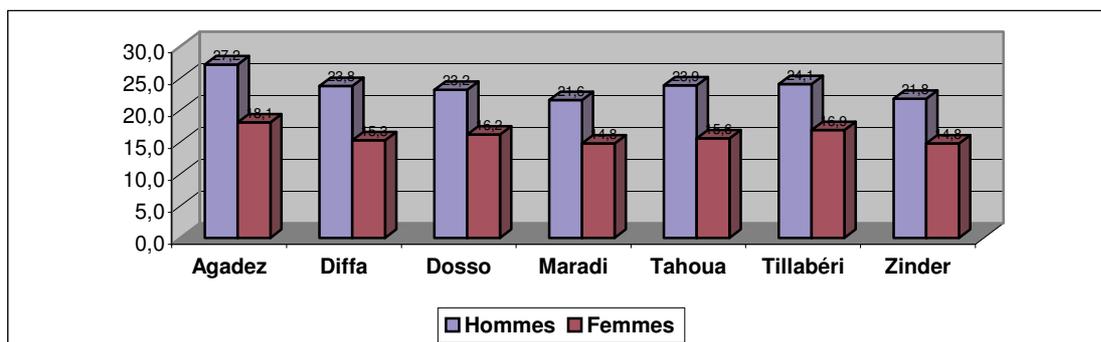
Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

ANNEXE 6 : Age médian au premier mariage par région selon le sexe (milieu urbain)



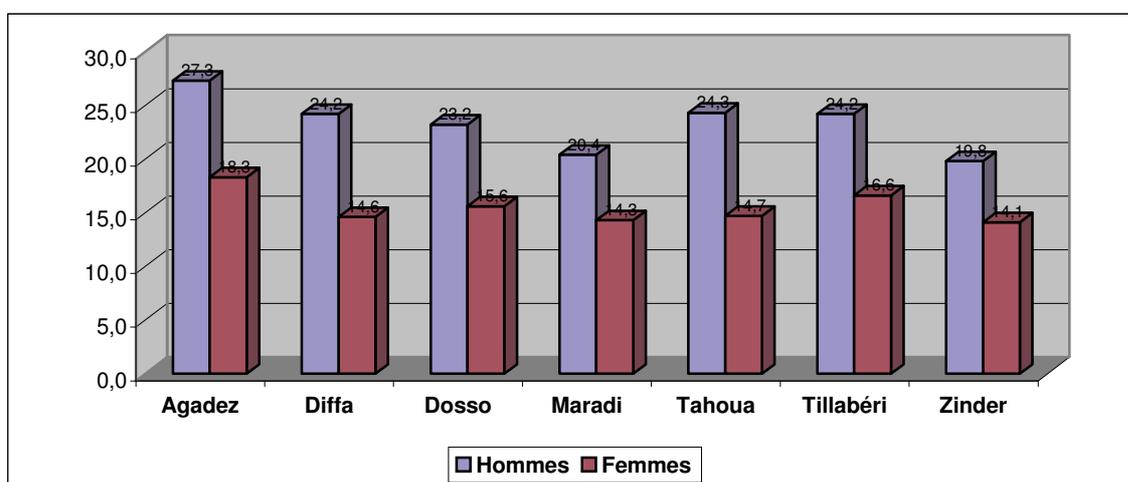
Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

ANNEXE 7 : Age moyen au premier mariage par région selon le sexe(milieu rural)



Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

ANNEXE 8 : Age moyen au premier mariage par région selon le sexe(milieu rural)



Source : Exploitation des résultats définitifs du 3^{ème} RGPH-2001

ANNEXE 9 : Principaux indicateurs de nuptialité selon le milieu de résidence

Indicateurs	Niger		
	Urbain	Rural	Ensemble
Age moyen au premier mariage			
Hommes	28,3	23,0	24,0
Femmes	19,8	15,7	16,6
Age médian au premier mariage			
Hommes	28,5	22,9	24,0
Femmes	19,4	14,7	14,9
Intensité de nuptialité des célibataires (%)			
Hommes	97,5	98,9	98,7
Femmes	95,3	97,7	97,4
Intensité des mariages précoces (%)			
Adolescents			
15 ans	0,7	3,5	2,8
16 ans	1,0	6,3	5,3
17 ans	0,6	5,4	4,6
18 ans	0,7	5,0	3,1
Ensemble	3,0	20,2	15,9
Adolescentes			
12 ans	3,8	13,0	10,9
13 ans	7,0	20,3	17,6
14 ans	5,3	25,1	23,5
15 ans	5,3	8,0	6,3
16 ans	2,5	5,7	5,3
17 ans	12,2	9,0	10,6
18 ans	8,9	4,8	3,2
Ensemble	45,1	85,9	77,4

ANNEXE 10 : Principaux Indicateurs de nuptialité par région

Indicateurs	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	CU Niamey
Age moyen au premier mariage								
Hommes	27,7	24,4	23,6	22,2	24,1	24,3	22,6	29,5
Femmes	18,7	15,6	16,6	15,0	15,9	16,9	15,3	21,7
Age médian au premier mariage								
Hommes	27,9	24,9	23,6	21,5	24,7	24,4	21,3	30,0
Femmes	18,7	14,8	15,9	14,4	14,8	16,9	14,3	21,1
Intensité de nuptialité des célibataires (%)								
Hommes	98,2	99,1	98,9	99,3	98,9	98,3	98,9	96,6
Femmes	97,1	99,3	98,6	98,5	98,0	96,5	96,8	95,5
Intensité des mariages précoces (%)								
Adolescents								
15 ans	0,3	1,8	1,8	4,8	2,0	1,8	6,2	0,6
16 ans	0,7	3,0	2,9	8,4	3,3	2,3	12,3	0,9
17 ans	0,6	3,8	4,5	8,0	3,3	2,5	8,3	0,2
18 ans	1,1	3,0	5,5	6,7	3,6	4,3	3,3	0,3
Ensemble	2,7	11,5	14,7	27,8	12,3	10,9	30,1	2,1
Adolescentes								
12 ans	3,4	8,9	7,1	13,5	13,0	8,9	18,4	3,7
13 ans	11,5	19,0	14,3	23,6	19,1	13,5	23,0	4,2
14 ans	5,9	28,9	20,7	29,7	22,8	17,4	26,8	2,8
15 ans	6,2	12,7	9,1	11,7	4,5	5,0	6,5	1,7
16 ans	2,5	6,3	8,7	5,2	6,0	6,0	4,2	1,7
17 ans	10,1	9,0	12,4	6,2	12,3	11,6	7,5	8,1
18 ans	14,7	2,3	5,6	1,9	6,8	9,2	2,4	8,1
Ensemble	54,3	87,1	77,9	91,9	84,5	71,6	88,9	30,3

ANNEXE 11 : Principaux Indicateurs de nuptialité du milieu urbain par sexe selon la région de résidence

Indicateurs	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder
Age moyen au premier mariage							
Hommes	28,3	27,7	27,6	26,4	26,6	28,6	27,1
Femmes	19,0	18,3	20,7	17,4	18,0	21,0	18,2
Age médian au premier mariage							
Hommes	28,4	27,8	27,8	26,6	27,0	28,7	27,3
Femmes	19,1	17,9	19,9	17,5	17,8	19,9	18,4
Intensité de nuptialité des célibataires (%)							
Hommes	98,1	98,5	98,3	99,0	98,1	98,4	97,6
Femmes	98,2	99,1	98,5	97,4	97,2	97,7	93,8
Intensité des mariages précoces (%)							
Adolescents							
15 ans	0,2	0,7	1,6	0,8	1,0	0,4	0,5
16 ans	0,4	0,3	0,8	1,2	1,2	0,5	0,7
17 ans	0,4	0,5	0,8	1,3	1,7	0,7	0,8
18 ans	1,2	0,5	0,7	1,6	1,0	1,3	1,3
Ensemble	2,2	2,0	4,0	4,8	4,9	2,9	3,3
Adolescentes							
12 ans	3,3	3,6	4,9	5,7	4,3	2,3	2,1
13 ans	9,1	12,0	4,2	9,5	10,5	7,7	9,6
14 ans	5,8	8,1	5,9	15,8	14,9	3,1	9,6
15 ans	5,8	8,1	1,6	4,0	1,7	3,1	4,9
16 ans	5,8	4,1	4,2	5,9	6,5	4,5	4,9
17 ans	5,8	16,2	10,0	16,7	15,3	4,5	13,9
18 ans	13,7	9,1	8,9	11,6	8,0	12,8	13,9
Ensemble	49,3	61,1	39,6	69,1	61,3	37,9	59,0

ANNEXE 12 : Principaux Indicateurs de nuptialité du milieu rural par sexe selon la région de résidence

Indicateurs	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder
Age moyen au premier mariage							
Hommes	27,2	23,8	23,2	21,6	23,9	24,1	21,8
Femmes	18,1	15,3	16,2	14,8	15,6	16,9	14,8
Age médian au premier mariage							
Hommes	27,3	24,2	23,2	20,4	24,3	24,2	19,8
Femmes	18,3	14,6	15,6	14,3	14,7	16,6	14,1
Intensité de nuptialité des célibataires (%)							
Hommes	97,9	99,1	99,0	99,3	99,0	98,3	99,1
Femmes	95,8	99,4	98,7	98,5	98,1	96,5	97,8
Intensité des mariages précoces (%)							
Adolescents							
15 ans	0,6	2,0	1,8	5,6	2,2	1,9	7,7
16 ans	1,0	3,5	2,9	9,4	3,6	2,4	14,1
17 ans	0,8	4,4	5,0	8,9	3,5	2,6	9,8
18 ans	1,2	4,0	6,3	8,9	4,3	4,5	6,0
Ensemble	3,6	13,9	16,1	32,8	13,6	11,4	37,6
Adolescentes							
12 ans	3,6	10,2	7,2	15,3	14,5	9,3	22,5
13 ans	15,1	20,5	15,4	26,1	20,4	13,9	25,4
14 ans	16,3	30,4	21,9	30,7	23,1	17,7	26,2
15 ans	3,1	14,8	10,0	12,4	5,0	5,5	6,9
16 ans	3,1	7,0	9,1	4,5	6,0	6,3	4,2
17 ans	3,1	7,2	12,1	4,3	11,4	11,2	5,3
18 ans	16,7	2,5	9,8	2,0	7,4	9,1	2,7
Ensemble	61,1	92,5	85,4	95,3	87,7	73,1	93,1

ANNEXE 13 : Principaux Indicateurs de nuptialité par sexe selon l'appartenance ethnique

Indicateurs de nuptialité par ethnies

Groupe ethnique d'appartenance

Indicateurs	Arabe	Djerma	Gourma	Haoussa	Kanouri	Peuhl	Touareg	Toubou
Age moyen au premier mariage								
Hommes	26,3	26,1	24,7	24,0	24,5	23,6	25,2	25,7
Femmes	18,5	18,5	16,7	15,9	16,0	16,2	16,6	17,6
Age médian au premier mariage								
Hommes	26,2	25,6	23,9	23,3	24,1	22,5	25,0	25,5
Femmes	17,7	17,6	15,1	14,7	14,7	14,6	14,8	16,9
Intensité de nuptialité des célibataires (%)								
Hommes	98,8	98,0	97,4	99,0	99,0	98,5	98,8	98,7
Femmes	97,7	96,8	98,4	97,6	96,6	97,6	96,6	96,4
Intensité des mariages précoces (%)								
Adolescents								
15 ans	1,8	1,3	2,0	3,5	3,4	3,8	2,0	1,5
16 ans	1,5	1,9	3,5	6,7	5,9	8,1	3,7	1,5
17 ans	2,3	2,4	2,9	5,8	4,7	6,4	3,6	0,8
18 ans	2,5	3,0	5,9	3,7	1,8	4,3	2,4	0,8
Adolescents de 15-18 ans	8,2	8,7	14,3	19,8	15,7	22,5	11,7	4,5
Adolescentes								
12 ans	7,3	5,1	18,0	12,8	10,5	14,4	14,5	7,8
13 ans	11,6	11,1	14,8	19,9	20,1	20,1	18,1	9,0
14 ans	7,3	15,4	16,4	26,0	26,8	24,6	21,5	15,8
15 ans	7,3	4,5	11,2	7,9	9,4	6,5	1,3	8,2
16 ans	4,3	6,7	8,5	5,8	5,1	3,8	2,8	9,7
17 ans	17,9	13,0	1,8	10,0	8,4	7,0	11,5	14,9
18 ans	12,3	5,8	1,8	2,8	3,4	2,2	6,7	6,0
Adolescentes 12-18 ans	68,0	61,6	72,7	85,2	83,8	78,8	76,5	71,4
Adolescentes 12-14 ans	26,2	31,6	49,2	58,7	57,4	59,1	54,1	32,6
Adolescentes 15-18 ans	41,8	30,0	23,3	26,5	26,3	19,5	22,3	38,8

ANNEXE 14 : Table de nuptialité des célibataires du Niger

Table de nuptialité des hommes célibataires du Niger

Age	C_x	$m(x, x+a)$	${}_a n_x$
15 ans	10000	277	0,0277
16 ans	9723	525	0,0540
17 ans	9198	458	0,0498
18 ans	8740	308	0,0352
19 ans	8432	1277	0,1514
20 ans	7155	2579	0,3604
25 ans	4576	2843	0,6213
30 ans	1733	1085	0,6261
35 ans	648	504	0,7778
40 ans	144	8	0,0556
45 ans	136		
Total		9864	

Table de nuptialité des femmes célibataires du Niger

Age	C_x	$m(x, x+a)$	${}_a n_x$
12 ans	10000	1062	0,1062
13 ans	8938	1710	0,1913
14 ans	7228	2287	0,3164
15 ans	4941	611	0,1237
16 ans	4330	519	0,1199
17 ans	3811	1037	0,2721
18 ans	2774	310	0,1118
19 ans	2464	803	0,3259
20 ans	1661	919	0,5533
25 ans	742	204	0,2749
30 ans	538	143	0,2658
35 ans	395	81	0,2051
40 ans	314	56	0,1783
45 ans	258		
Total		9742	

ANNEXE 15 : Table de nuptialité des hommes et des femmes célibataires par région

Table de nuptialité des hommes célibataires d'Agadez

Age	C_x	$m(x, x+a)$	${}_a n_x$
15 ans	10000	33	0,0033
16 ans	9967	67	0,0067
17 ans	9900	59	0,0060
18 ans	9841	111	0,0113
19 ans	9730	325	0,0334
20 ans	9405	1937	0,2060
25 ans	7468	4153	0,5561
30 ans	3315	2124	0,6407
35 ans	1191	887	0,7448
40 ans	304	123	0,4046
45 ans	181		
Total		9819	

Table de nuptialité des femmes célibataires d'Agadez

Age	C_x	$m(x, x+a)$	n_x
12 ans	10000	329	0,0329
13 ans	9671	1119	0,1157
14 ans	8552	569	0,0665
15 ans	7983	606	0,0759
16 ans	7377	240	0,0325
17 ans	7137	981	0,1375
18 ans	6156	1429	0,2321
19 ans	4727	1296	0,2742
20 ans	3431	2448	0,7135
25 ans	983	385	0,3917
30 ans	598	158	0,2642
35 ans	440	133	0,3023
40 ans	307	16	0,0521
45 ans	291		
Total		9709	

Table de nuptialité des hommes célibataires de Diffa

Age	C_x	$m(x, x+a)$	$a n_x$
15 ans	10000	176	0,0176
16 ans	9824	296	0,0301
17 ans	9528	374	0,0393
18 ans	9154	298	0,0326
19 ans	8856	1327	0,1498
20 ans	7529	2538	0,3371
25 ans	4991	3537	0,7087
30 ans	1454	916	0,6300
35 ans	538	432	0,8030
40 ans	106	18	0,1698
45 ans	88		
Total		9912	

Table de nuptialité des femmes célibataires de Diffa

Age	C_x	$m(x, x+a)$	$a n_x$
12 ans	10000	884	0,0884
13 ans	9116	1885	0,2068
14 ans	7231	2869	0,3968
15 ans	4362	1258	0,2884
16 ans	3104	630	0,2030
17 ans	2474	898	0,3630
18 ans	1576	224	0,1421
19 ans	1352	387	0,2862
20 ans	965	736	0,7627
25 ans	229	110	0,4803
30 ans	119	35	0,2941
35 ans	84	5	0,0595
40 ans	79	4	0,0506
45ans	75		

Total		9925	
--------------	--	-------------	--

Table de nuptialité des hommes célibataires de Dosso

Age	C_x	m (x, x+a)	_an_x
15 ans	10000	180	0,0180
16 ans	9820	282	0,0287
17 ans	9538	446	0,0468
18 ans	9092	543	0,0597
19 ans	8549	1116	0,1305
20 ans	7433	3284	0,4418
25 ans	4149	2857	0,6886
30 ans	1292	868	0,6718
35 ans	424	279	0,6580
40 ans	145	38	0,2621
45 ans	107		
Total		9893	

Table de nuptialité des Femmes célibataires de Dosso

Age	C_x	m (x, x+a)	_an_x
12 ans	10000	702	0,0702
13 ans	9298	1414	0,1521
14 ans	7884	2040	0,2588
15 ans	5844	896	0,1533
16 ans	4948	863	0,1744
17 ans	4085	1221	0,2989
18 ans	2864	551	0,1924
19 ans	2313	755	0,3264
20 ans	1558	1174	0,7535
25 ans	384	116	0,3021
30 ans	268	91	0,3396
35 ans	177	35	0,1977
40 ans	142	6	0,0423
45 ans	136		
Total		9864	

Table de nuptialité des hommes célibataires de Maradi

Age	C_x	m (x, x+a)	_an_x
15 ans	10000	475	0,0475
16 ans	9525	833	0,0875
17 ans	8692	791	0,0910
18 ans	7901	664	0,0840
19 ans	7237	1473	0,2035
20 ans	5764	2403	0,4169
25 ans	3361	2506	0,7456
30 ans	855	543	0,6351
35 ans	312	226	0,7244
40 ans	86	11	0,1279
45 ans	75		
Total		9925	

Table de nuptialité des femmes célibataires de Maradi

Age	C_x	$m(x, x+a)$	$a n_x$
12 ans	10000	1328	0,1328
13 ans	8672	2328	0,2685
14 ans	6344	2926	0,4612
15 ans	3418	1156	0,3382
16 ans	2262	510	0,2255
17 ans	1752	614	0,3505
18 ans	1138	186	0,1634
19 ans	952	358	0,3761
20 ans	594	369	0,6212
25 ans	225	40	0,1778
30 ans	185	21	0,1135
35 ans	164	13	0,0793
40 ans	151		
Total		9849	

Table de nuptialité des hommes célibataires de Tahoua

Age	C_x	$m(x, x+a)$	$a n_x$
15 ans	10000	202	0,0202
16 ans	9798	330	0,0337
17 ans	9468	331	0,0350
18 ans	9137	355	0,0389
19 ans	8782	967	0,1101
20 ans	7815	2952	0,3777
25 ans	4863	3541	0,7282
30 ans	1322	872	0,6596
35 ans	450	337	0,7489
40 ans	113		
Total		9887	

Table de nuptialité des femmes célibataires de Tahoua

Age	C_x	$m(x, x+a)$	$a n_x$
12 ans	10000	1270	0,1270
13 ans	8730	1875	0,2148
14 ans	6855	2230	0,3253
15 ans	4625	441	0,0954
16 ans	4184	592	0,1415
17 ans	3592	1206	0,3357
18 ans	2386	665	0,2787
19 ans	1721	616	0,3579
20 ans	1105	747	0,6760
25 ans	358	108	0,3017
30 ans	250	34	0,1360
35 ans	216	18	0,0833
40 ans	198		
Total		9802	

Table de nuptialité des hommes célibataires de Tillabéri

Age	C_x	$m(x, x+a)$	$a n_x$
15 ans	10000	173	0,0173
16 ans	9827	226	0,0230
17 ans	9601	245	0,0255
18 ans	9356	424	0,0453
19 ans	8932	911	0,1020
20 ans	8021	3326	0,4147
25 ans	4695	3007	0,6405
30 ans	1688	1119	0,6629
35 ans	569	391	0,6872
40 ans	178	10	0,0562
45 ans	168		
Total		9832	

Table de nuptialité des femmes célibataires de Tillabéri

Age	C_x	$m(x, x+a)$	$a n_x$
12 ans	10000	862	0,0862
13 ans	9138	1305	0,1428
14 ans	7833	1675	0,2138
15 ans	6158	484	0,0786
16 ans	5674	575	0,1013
17 ans	5099	1115	0,2187
18 ans	3984	890	0,2234
19 ans	3094	1119	0,3617
20 ans	1975	1330	0,6734
25 ans	645	229	0,3550
30 ans	416	39	0,0938
35 ans	377	27	0,0716
40 ans	350		
Total		9650	

Table de nuptialité des hommes célibataires de Zinder

Age	C_x	$m(x, x+a)$	$a n_x$
15 ans	10000	613	0,0613
16 ans	9387	1211	0,1290
17 ans	8176	824	0,1008
18 ans	7352	326	0,0443
19 ans	7026	1550	0,2206
20 ans	5476	1629	0,2975
25 ans	3847	2644	0,6873
30 ans	1203	751	0,6243
35 ans	452	250	0,5531
40 ans	202	87	0,4307
45 ans	115		
Total		9885	

Table de nuptialité des femmes célibataires de Zinder

Age	C_x	$m(x, x+a)$	${}_a n_x$
12 ans	10000	1785	0,1785
13 ans	8215	2229	0,2713
14 ans	5986	2597	0,4338
15 ans	3389	628	0,1853
16 ans	2761	405	0,1467
17 ans	2356	729	0,3094
18 ans	1627	233	0,1432
19 ans	1394	551	0,3953
20 ans	843	302	0,3582
25 ans	541	80	0,1479
30 ans	461	79	0,1714
35 ans	382	53	0,1387
40 ans	329	13	0,0395
45 ans	316		
Total		9684	

Table de nuptialité des hommes célibataires de Niamey

Age	C_x	$m(x, x+a)$	${}_a n_x$
15 ans	10000	62	0,0062
16 ans	9938	89	0,0090
17 ans	9849	23	0,0023
18 ans	9826	26	0,0026
19 ans	9800	294	0,0300
20 ans	9506	1370	0,1441
25 ans	8136	2981	0,3664
30 ans	5155	3158	0,6126
35 ans	1997	1362	0,6820
40 ans	635	291	0,4583
45 ans	344		
Total		9656	

Table de nuptialité des femmes célibataires de Niamey

Age	C_x	$m(x, x+a)$	${}_a n_x$
12 ans	10000	349	0,0349
13 ans	9651	405	0,0420
14 ans	9246	272	0,0294
15 ans	8974	162	0,0181
16 ans	8812	162	0,0184
17 ans	8650	769	0,0889
18 ans	7881	778	0,0987
19 ans	7103	1212	0,1706
20 ans	5891	3116	0,5289
25 ans	2775	1231	0,4436
30 ans	1544	625	0,4048
35 ans	919	304	0,3308
40 ans	615	167	0,2715
45 ans	448		
Total		9552	

ANNEXE 16 : Table de nuptialité des hommes et des femmes célibataires par ethnie

Table de nuptialité des hommes Arabes célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
15 ans	10000	182	0,0182
16 ans	9818	151	0,0154
17 ans	9667	230	0,0238
18 ans	9437	250	0,0265
19 ans	9187	582	0,0634
20 ans	8605	2724	0,3166
25 ans	5881	3420	0,5815
30 ans	2461	1682	0,6835
35 ans	779	613	0,7869
40 ans	166	46	0,2771
45 ans	120		
Total		9880	

Table de nuptialité des femmes Arabes célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
12 ans	10000	711	0,0711
13 ans	9289	1135	0,1222
14 ans	8154	711	0,0872
15 ans	7443	711	0,0955
16 ans	6732	420	0,0624
17 ans	6312	1753	0,2777
18 ans	4559	1200	0,2632
19 ans	3359	774	0,2304
20 ans	2585	1681	0,6503
25 ans	904	237	0,2622
30 ans	667	210	0,3148
35 ans	457	159	0,3479
40ans	298	67	0,2248
45 ans	231		
Total		9769	

Table de nuptialité des hommes Djerma célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
15 ans	10000	130	0,0130
16 ans	9870	186	0,0188
17 ans	9684	239	0,0247
18 ans	9445	296	0,0313
19 ans	9149	806	0,0881
20 ans	8343	2874	0,3445
25 ans	5469	2912	0,5325
30 ans	2557	1644	0,6429
35 ans	913	635	0,6955
40 ans	278	74	0,2662
45 ans	204		
Total		9796	

Table de nuptialité des femmes Djerma célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
12 ans	10000	496	0,0496
13 ans	9504	1074	0,1130
14 ans	8430	1488	0,1765
15 ans	6942	432	0,0622
16 ans	6510	648	0,0995
17 ans	5862	1257	0,2144
18 ans	4605	564	0,1225
19 ans	4041	1105	0,2734
20 ans	2936	2001	0,6815
25 ans	935	294	0,3144
30 ans	641	115	0,1794
35 ans	526	109	0,2072
40ans	417	94	0,2254
45 ans	323		
Total		9677	

Table de nuptialité des hommes Gourmantché célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
15 ans	10000	198	0,0198
16 ans	9802	338	0,0345
17 ans	9464	279	0,0295
18 ans	9185	576	0,0627
19 ans	8609	1189	0,1381
20 ans	7420	2954	0,3981
25 ans	4466	2661	0,5958
30 ans	1805	1034	0,5729
35 ans	771	354	0,4591
40 ans	417	153	0,3669
45 ans	264		
Total		9736	

Table de nuptialité des femmes Gourmantché célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
12 ans	10000	1775	0,1775
13 ans	8225	1459	0,1774
14 ans	6766	1616	0,2388
15 ans	5150	1102	0,2140
16 ans	4048	840	0,2075
17 ans	3208	181	0,0564
18 ans	3027	181	0,0598
19 ans	2846	935	0,3285
20 ans	1911	1315	0,6881
25 ans	596	210	0,3523
30 ans	386	133	0,3446
35 ans	253	71	0,2806
40ans	182	22	0,1209
45 ans	160		
Total		9840	

Table de nuptialité des hommes Haoussa célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
15 ans	10000	349	0,0349
16 ans	9651	661	0,0685
17 ans	8990	576	0,0641
18 ans	8414	371	0,0441
19 ans	8043	1378	0,1713
20 ans	6665	2465	0,3698
25 ans	4200	2809	0,6688
30 ans	1391	891	0,6405
35 ans	500	317	0,6340
40 ans	183	80	0,4372
45 ans	103		
Total		9897	

Table de nuptialité des femmes Haoussa célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
12 ans	10000	1250	0,1250
13 ans	8750	1945	0,2223
14 ans	6805	2539	0,3731
15 ans	4266	771	0,1807
16 ans	3495	565	0,1617
17 ans	2930	972	0,3317
18 ans	1958	275	0,1404
19 ans	1683	595	0,3535
20 ans	1088	640	0,5882
25 ans	448	84	0,1875
30 ans	364	80	0,2198
35 ans	284	24	0,0845
40ans	260	20	0,0769
45 ans	240		
Total		9760	

Table de nuptialité des hommes Kanouri célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
15 ans	10000	338	0,0338
16 ans	9662	583	0,0603
17 ans	9079	461	0,0508
18 ans	8618	177	0,0205
19 ans	8441	1469	0,1740
20 ans	6972	2318	0,3325
25 ans	4654	3049	0,6551
30 ans	1605	1007	0,6274
35 ans	598	341	0,5702
40 ans	257	157	0,6109
45 ans	100		
Total		9900	

Table de nuptialité des femmes Kanouri célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
12 ans	10000	1017	0,1017
13 ans	8983	1944	0,2164
14 ans	7039	2592	0,3682
15 ans	4447	909	0,2044
16 ans	3538	492	0,1391
17 ans	3046	809	0,2656
18 ans	2237	325	0,1453
19 ans	1912	641	0,3353
20 ans	1271	687	0,5405
25 ans	584	141	0,2414
30 ans	443	50	0,1129
35 ans	393	35	0,0891
40ans	358	15	0,0419
45 ans	343		
Total		9657	

Table de nuptialité des hommes Peuhl célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
15 ans	10000	374	0,0374
16 ans	9626	793	0,0824
17 ans	8833	634	0,0718
18 ans	8199	419	0,0511
19 ans	7780	1490	0,1915
20 ans	6290	2392	0,3803
25 ans	3898	2500	0,6414
30 ans	1398	797	0,5701
35 ans	601	368	0,6123
40 ans	233	79	0,3391
45 ans	154		
Total		9846	

Table de nuptialité des femmes Peuhl célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
12 ans	10000	1409	0,1409
13 ans	8591	1965	0,2287
14 ans	6626	2404	0,3628
15 ans	4222	639	0,1514
16 ans	3583	375	0,1047
17 ans	3208	680	0,2120
18 ans	2528	215	0,0850
19 ans	2313	841	0,3636
20 ans	1472	862	0,5856
25 ans	610	173	0,2836
30 ans	437	121	0,2769
35 ans	316	52	0,1646
40ans	264	22	0,0833
45 ans	242		
Total		9758	

Table de nuptialité des hommes Touareg célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
15 ans	10000	194	0,0194
16 ans	9806	370	0,0377
17 ans	9436	357	0,0378
18 ans	9079	236	0,0260
19 ans	8843	980	0,1108
20 ans	7863	2789	0,3547
25 ans	5074	3305	0,6514
30 ans	1769	1097	0,6201
35 ans	672	521	0,7753
40 ans	151	32	0,2119
45 ans	119		
Total		9881	

Table de nuptialité des femmes Touareg célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
12 ans	10000	1405	0,1405
13 ans	8595	1751	0,2037
14 ans	6844	2077	0,3035
15 ans	4767	124	0,0260
16 ans	4643	275	0,0592
17 ans	4368	1113	0,2548
18 ans	3255	648	0,1991
19 ans	2607	837	0,3211
20 ans	1770	1164	0,6576
25 ans	606	103	0,1700
30 ans	503	75	0,1491
35 ans	428	44	0,1028
40ans	384	44	0,1146
45 ans	340		
Total		9660	

Table de nuptialité des hommes Toubou célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
15 ans	10000	144	0,0144
16 ans	9856	146	0,0148
17 ans	9710	78	0,0080
18 ans	9632	77	0,0080
19 ans	9555	832	0,0871
20 ans	8723	3276	0,3756
25 ans	5447	3805	0,6985
30 ans	1642	1144	0,6967
35 ans	498	281	0,5643
40 ans	217	88	0,4055
45 ans	129		
Total		9871	

Table de nuptialité des femmes Toubou célibataires

Age (exact)	Cx	m (x, x+1)	nx
12 ans	10000	755	0,0755
13 ans	9245	864	0,0935
14 ans	8381	1523	0,1817
15 ans	6858	788	0,1149
16 ans	6070	938	0,1545
17 ans	5132	1431	0,2788
18 ans	3701	577	0,1559
19 ans	3124	888	0,2843
20 ans	2236	1397	0,6248
25 ans	839	300	0,3576
30 ans	539	69	0,1280
35 ans	470	65	0,1383
40ans	405	40	0,0988
45 ans	365		
Total		9635	